P.R.C.G

POUEY RENSEIGNEMENT COMMERCIAL GARANTI

P.R.C.G

Rapport au public

SFCR

Année 2022

Table des matières

I. Activité et résultats 3
A. Activité 3
B. Performances techniques : Ensemble des informations qualitatives et quantitatives concernant la performance de souscription de P.R.C.G 6
C. Performances financières : Ensemble des informations qualitatives et quantitatives concernant la performance des investissements de P.R.C.G 7
D. Performances des autres activités 8
II. Système de gouvernance 9
A. Informations Générales 9
B. Compétence et honorabilité 11
C. Système de gestion du risque (dont ORSA) 13
D. Evaluation internes des risques et de solvabilité 21
E. Contrôle interne 23
F. Fonction Audit interne 30
G. Fonction actuarielle : 32
H. Sous-traitance 33
III. Profil de risque 33
A. Informations qualitatives et quantitatives concernant le profil de risque de P.R.C.G 33
B. Informations concernant l'exposition au risque de P.R.C.G 35
C. Informations concernant la nature et le volume du portefeuille de prêt de l'entreprise 36
D. Concentration des risques 36
E. Atténuation du risque de l'entreprise 37
F. Le risque de liquidité 37
G. Sensibilité aux risques 37
H. Données quantitatives pour déterminer les dépendances entre les risques couverts par les modules ou sous-modules de risque du capital de solvabilité requis de base 41
IV. Valorisation à des fins de solvabilité 41
A. Valorisation des Actifs 41
B. Provisions techniques 42
C. Autres passifs 44
D. Méthodes de valorisation alternatives 44
V. Gestion du Capital 44
A. Fonds propres 44
B. SCR et MCR 45
C. Non-respect des exigences de capital 45

I. Activité et résultats

A. Activité

a) Nature de l'activité

La société **POUEY RENSEIGNEMENT COMMERCIAL GARANTI (P.R.C.G)**, Société Anonyme à Conseil d'Administration, 13 Rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris, enregistré au RCS de PARIS B 414.494.419.
Date de publication dans un journal d'annonces légales : le 30 octobre 1997
Date d'immatriculation auprès du Tribunal de Commerce de Paris : le 20 novembre 1997
Modification des statuts le 4 février 2016.

La société P.R.C.G est soumise à l'agrément Branche 15 « caution » de l'article R.321-1 du Code des Assurances et de la catégorie 38 de l'article A.344-2 du Code des Assurances.

Date de l'agrément : arrêté du 27 Octobre 1997
Journal Officiel du 30 Octobre 1997, NOR : ECOT9794601A
Début d'exploitation : fin de l'année 1997

La nature de l'activité de la société P.R.C.G peut se définir de la manière suivante : « La société P.R.C.G apporte sa caution à Pouey International, en cas d'erreur d'appréciation sur la solvabilité de l'enquêté »

La société P.R.C.G est filiale à 99,9% de Pouey International SA
Les autres actionnaires sont les membres du conseil d'administration nommé dans le paragraphe sur le système de gouvernance.

La société P.R.C.G est contrôlée financièrement et administrativement par l'ACPR première direction de contrôle des assurances brigade n°2 en la personne de Monsieur Sibille Benjamin.

L'auditeur externe de la société P.R.C.G :

- Commissaire aux comptes titulaire : Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, en la personne de Madame Estelle Sellem
- Commissaire aux comptes suppléant : Le cabinet BEAS, en la personne de Madame BERTHELO

L'actionnaire majoritaire de la société P.R.C.G, est la société Pouey International SA, les autres actionnaires sont les membres du conseil d'administration nommé dans le paragraphe sur le système de gouvernance.

La société P.R.C.G exerce également son activité d'assurance-caution en libre prestation de service dans les pays suivants :

- Belgique : Autorisation de la Commission Bancaire Financière et des Assurances du 29 Janvier 2007. L'activité dans ce pays est exercée depuis septembre 2008.

Adresse postale : Succursale Centre « Futur X »
Rue du Follet 10 Bte 04
7540 KAIN - Belgique

- España: Autorización ‘‘Del Ministerio de Económica y Hacienda’’ du 29 Aout 2007.
  N.I.F : N0013496E – CIF N0013496E
  L’activité a débuté courant du 2ème trimestre 2009.

Ádrese postale: POUEY INTERNATIONAL SA ESPANA
Calle de ZURBANO 76, 1° pta 2
28010 MADRID - ESPANA

- Italie : Autorisation de l’ISVAP le 10 mai 2011 (désormais IVASS depuis 2013). L’activité a commencé en 2016.
  Partita IVA : 09273490962

Adresse postale : STUDIO CASSINIS Corso di Porta Nuova,15 20121 Milano (Italia)

- Pays-Bas : Autorisation le 26/07/2019. L’activité a commencé en 2021.

Adresse postale: Van slingelandtstraat 148, 2582XT DEN HAAG

- Allemagne : Autorisation de BAFIN le 8 novembre 2019. L’activité a commencé en 2022.
  Numéro d’identification fiscale : 10 133 / 3508

Adresse postale : Postfach 70 02 25 - 60552 Frankfurt-am-Main

La société P.R.C.G emploie 2,73 ETP qui en 2022 exerçait les fonctions suivantes :

- Responsable fonction clé (RFC) Actuariat
- Responsable fonction clé (RFC) Gestion des risques
- Responsable fonction clé (RFC) Audit Interne
- Responsable fonction clé (RFC) Conformité
- Actuaire adjoint
- Conseiller Juridique analyste sénior

Le reste des fonctions sont sous-traitées à l’actionnaire majoritaire de la société P.R.C.G, la société Pouey International SA.

Une Convention de Prestation de Services a été conclue entre la société Pouey International SA et la société P.R.C.G SA qui a été signée par les parties le 11 avril 2013 est actuellement en application depuis le début d’exercice 2015.

Selon cette Convention, la société P.R.C.G sous-traite à la POUEY INTERNATIONAL SA les prestations suivantes :

- Administration générale : le Prestataire réalise, dans le cadre de la délégation de gestion, une prestation de gestion administrative des contrats ainsi que le suivi des dossiers sinistres
- Comptabilité : le Prestataire réalise, dans le cadre de la délégation de gestion les activités comptables : facturation, recouvrement des factures, déclarations et paiement des impôts, établissement des comptes sociaux, ces activités étant soumises au contrôle du commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission ou d’audits plus spécifiques qui lui seraient demandés.
- Juridique : le prestataire met à la disposition de P.R.C.G ses juristes d’entreprise qui interviendront dans les différents domaines requis (fiscal, droit des assurances, droit des sociétés, secrétariat général, recouvrement litiges)
- Développement et maintenance informatique : le Prestataire réalise des développements informatiques nécessaires au traitement comptable, commercial et statistique.

Etant donné la spécificité du produit P.R.C.G Serenitas lié à la prestation de Pouey international, de nombreux développements concerneront en réalité les deux entités. Certains développements seront néanmoins totalement spécifiques à P.R.C.G (exemples : développements destinés à la mise en place de Solvabilité II.). Ces développements sont réalisés conformément aux spécifications fournies par le Client. Le Prestataire réalise pour le compte du Client la maintenance applicative et corrective de l'outil de gestion et des extranets.

- Commercialisation des prestations : le contrat Serenitas de P.R.C.G étant toujours conclu simultanément à la conclusion d'un contrat avec Pouey SA, puisque l'objet du contrat de P.R.C.G est d'apporter une caution en cas de sinistre intervenu dans le cadre d'un renseignement commercial garanti fourni par Pouey SA. La commercialisation des deux prestations s'effectue conjointement. La communication sur les deux prestations est aussi conjointe et elle permet d'ailleurs une meilleure connaissance par les prospects de l'ensemble des prestations de Pouey international SA.

Au titre de cette convention de prestation de service, il a été conclu le principe suivant de rémunération :
La société P.R.C.G versera à Pouey International SA au titre des frais de gestion commerciale une redevance annuelle fixée à 21% du chiffre d'affaires de P.R.C.G
La société P.R.C.G versera également à Pouey International SA les sommes annuelles suivantes :

- 20 000 € pour le traitement de la comptabilité,
- 50 000 € pour le traitement des litiges,
- 20 000 € pour l'encadrement et les conseils juridiques

Pouey International versera 90 000 € à P.R.C.G au titre de l'aide apportée dans la valorisation de sa prestation.

Cette convention de prestations de services qui a été modifiée et approuvé le 11 octobre 2017 par les organes d'administration et de surveillances des sociétés P.R.C.G et POUEY INTERNATIONAL pour :

- Rajouter la qualification de la société POUEY INTERNATIONAL en tant que SGMA.
- Ajouter la mention que l'ACPR peut venir étendre son contrôle aux opérations effectuées par POUEY INTERNATIONAL

Selon la Convention de prestations de services conclue entre POUEY INTERNATIONAL et P.R.C.G, la société POUEY INTERNATIONAL commercialise les contrats de P.R.C.G contre une rémunération.

La commercialisation des contrats de P.R.C.G étant accessoire et liés aux contrats de POUEY INTERNATIONAL, POUEY INTERNATIONAL est considéré comme Mandataire d'assurance à titre accessoire de P.R.C.G

A ce titre, POUEY INTERNATIONAL SA est immatriculée à l'ORIAS sous le n°17006239 depuis le 10 novembre 2017.

b) Principales tendances et principaux facteurs qui contribuent au développement, aux résultats et à la position de l'entreprise sur la période de planification de son activité, y compris sa position concurrentielle et toute question légale ou règlementaire importante

L'activité d'assurance de la société P.R.C.G est liée au facteur économique des Sociétés, et notamment du nombre de défaillances d'entreprises.
En effet, plus le nombre de défaillances d'entreprises augmente, plus les assurés de la société P.R.C.G ont besoin de demander des enquêtes solvabilité à la société Pouey International SA pour connaître la solvabilité de ses propres clients et ainsi de s'assurer contre le risque d'impayé par P.R.C.G en cas de défaillance de l'enquêté et donc d'erreur sur l'enquête émise par Pouey.

c) Description des objectifs généraux de P.R.C.G, y compris des stratégies et délais correspondants

En décembre 2021, un plan stratégique sur un horizon de 3 ans a été fixé et approuvé par le Conseil d'Administration.

Celui-ci fixe des objectifs quantitatifs précis :

- Une croissance maximum de 15% par an soit un peu plus de 50% sur 3 ans
- Un résultat avant impôt de minimum 35 % des primes.
- Des frais d'acquisition et de gestion ramenés à un maximum de 30 % des primes (faire plus avec les mêmes moyens, sans augmenter les charges administratives, en diminuant les coûts d'acquisition des primes marginale ainsi que les coûts proportionnels d'enquêtes et analyse)
- Maintenir le ratio Sinistres/primes inférieur à 40 %
- Un taux d'acceptation des garanties de 70% minimum
- Un taux de sinistralité moyen de 5% (7% pour les R+ et 3% pour les RN)
- Une couverture du SCR de 110% minimum avec un optimum à 150% à atteindre dans les 3 ans

De ce plan stratégique, découlent des hypothèses quant aux principaux indicateurs de l'entreprise. Ces paramètres sont considérés comme les critères déterminants du scenario central de l'ORSA. Ainsi, à travers la projection du capital ORSA sur un horizon de 3 ans, le plan stratégique est testé et éprouvé.

Ce plan stratégique sera redéfini par le Conseil d'Administration en décembre 2023.

B. Performances techniques : Ensemble des informations qualitatives et quantitatives concernant la performance de souscription de P.R.C.G

a) Analyse des performances techniques de P.R.C.G sur l'année 2022

En 2022, P.R.C.G a réalisé un chiffre d'affaire en baisse de 2 %
Les primes collectées à l'étranger sous le régime de libre prestation de services (Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas) ont également très peu progressé (+1%) et représentent 16,3% du total des primes.
Ce chiffre est réalisé uniquement sur l'activité d'assurance caution, pour laquelle P.R.C.G est agréée.

b) Retro analyse de la performance technique de P.R.C.G par rapport à la projection passée

- **Compte de résultat**

Le compte de résultat est dans l'ensemble conforme aux projections effectuées l'année dernier. Les résultats permettent une amélioration de nos fonds propres à hauteur de 2 258 937 €

- **Paramètres sous-jacents**

En 2022, le niveau d'activité de la société a été en léger retrait comme prévu (-2%) . Malgré un nombre de nouveaux clients plus importants que la projection et un niveau de primes pour ces nouveaux clients supérieurs à la moyenne historique.
L'année 2022 signe en outre la reprise de la sinistralité

c) Projection des performances globales techniques de P.R.C.G sur un horizon de 3 ans

- **Paramètres du scenario central**
  En 2022, si la situation de très grand calme sur le front des défaillances a perdurer au début de l'année, il faut noter forte augmentation à partir de l'été du fait de l'arrêt des principales mesures d'accompagnement de l'état (prêt garanti par l'état, chômage partiel, non réclamation des créances URSSAF…) et d'une situation macroéconomique qui se tend de plus en plus : inflation structurelle s'installant, explosion des prix des matières premières, sanctions internationales à l'égard de la Russie, pénuries énergétiques et technologiques.
  Ainsi, on peut prévoir un rapide retour à des bases élevées en termes de sinistralité .

- **Compte de résultat**

La croissance est toujours organique (pas de croissance externe), et se développe sur le même segment d'activité d'assurance, avec un positionnement marketing et commercial inchangé (à la marge de l'assurance-crédit). De plus, le fonctionnement technique de ses garanties d'assurance reste aussi inchangé : contrat par abonnement forfaitaires payables d'avance, et garantie d'encours fixes.

d) Informations sur toute technique importante d'atténuation du risque achetée ou contractée

La société P.R.C.G a fait le choix de conserver l'intégralité de son risque et donc de ne pas avoir recours à la réassurance. Ce choix se justifie par le développement prudent de l'entreprise.

C. Performances financières : Ensemble des informations qualitatives et quantitatives concernant la performance des investissements de P.R.C.G

a) Informations sur les revenus et les dépenses générés par les activités d'investissement (avec comparatif avec la période précédente et explication de toute différence importante

L'année 2022 a vu la comptabilisation de revenus de placement importants (données comptables) , mais les charges liées à ces placements ont été particulièrement élevées en 2022.

b) Les projections relatives à la performance attendue des investissements de P.R.C.G sur la période de planification de l'activité et les informations sur les facteurs significatifs qui pourraient influer sur cette performance

Dans l'ORSA, l'hypothèse d'un rendement des actifs de 2,5% est retenue tout en admettant le fait qu'elle soit relativement conservatrice dans la mesure où il s'agit du rendement moyen offert par les banques sur dépôt en comptes à termes (CAT) à la fin de l'exercice 2022, dans un contexte de hausse des taux directeurs.
.

c) Les principales hypothèses utilisées par P.R.C.G dans ses décisions d'investissement en ce qui concerne l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres paramètres de marchés pertinents sur la période de planification de l'activité

Dans ses décisions d'investissements, P.R.C.G tient compte principalement du risque de crédit et réalise pour cela sa propre analyse du risque de défaillance, combinée à la prise en compte des notations d'agence extérieures.

Les autres paramètres de marché ne font pas l'objet d'une analyse spécifique, notamment le taux de change, P.R.C.G n'étant exposé au risque de devise que sur une partie marginale du (maximum 5% et actuellement 1% seulement).
En outre, P.R.C.G veille attentivement à n'avoir aucune exposition directe à des émetteurs russes ou pouvant faire l'objet de sanctions internationales ; ce point a été évoqué en particulier lors du comité d'investissement du 08 avril 2022.

d) Informations sur tout investissement dans une titrisation et les procédures de gestion des risques appliquées par P.R.C.G pour les valeurs mobilières ou les instruments concernés

La société P.R.C.G n'investit pas dans des supports de titrisation et n'a pas recours à des techniques de couverture des risques de marché (swap, future, contrat à terme…), sur aucun type de placement géré en interne. Toutefois, P.R.C.G détient des parts d'OPC au sein desquels ces types de produits peuvent être détenus. Il est considéré dans ce cas que le gérant de l'OPC est compétent en la matière.

D. Performances des autres activités

La société P.R.C.G ne réalise aucune autre activité que celle qui rentre dans le cadre de son agrément ministériel (branche 15 : assurance caution).

Le seul revenu autre que les primes collectées ou les revenus de placements est une redevance forfaitaire fixe que la société mère Pouey International SA reverse à sa société fille.

II. Système de gouvernance

A. Informations Générales

a) Information sur le système de gouvernance de P.R.C.G par rapport à la stratégie et des opérations de l'entreprise

Le système de gouvernance est défini par la procédure QGP 008 Ind 01 et chaque fonction composant le système de gouvernance de P.R.C.G a une fiche de fonction enregistrées en qualité sous le code QPM détaillant ces missions enregistrées en qualité sous le code QPM.

Le système de gouvernance mis en place au sein de P.R.C.G garanti une gestion saine et prudente de son activité.

Le système de gouvernance est organisé de la manière suivante :

- Le Conseil d'administration de P.R.C.G : constitué de cinq membres permanents

- La Direction Effective de P.R.C.G : constituée de deux dirigeants effectifs

- Les fonctions clés :
  - Fonction d'Audit
  - Fonction Gestion des risques
  - Fonction Actuariat
  - Fonction vérification de la conformité

- Les différents comités de décisions :

  - ***Le Comité des Engagements***
  - ***Comité des investissements (ALM)***
  - ***Comité des risques***
  - ***Comité de pilotage (COPIL)***
  - ***Comité d'Audit***

Le système de gouvernance mis en place est adapté et proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations de P.R.C.G
La société P.R.C.G ne pratique qu'une seule activité, assurance-caution selon la branche 15 de l'article R.321-1 du Code des Assurances. Cette activité est centralisée sur un seul risque par conséquent, la nature des opérations se concentre sur la solvabilité des entreprises.

Il a été prévu dans les fiches des fonctions composant le système de gouvernance, le remplacement possible de chaque fonction afin de faire face à d'éventuelles absences et ainsi maintenir une continuité du système de gouvernance.
De plus, la société P.R.C.G a établi un plan de continuité du système de gouvernance dans les procédures PCA-PRA (QGP 013 – PCA/PRA Technique et QGP 014 – PCA/PRA Système de Gouvernance) auquel il est possible de se référer afin de connaître les modalités de continuité en cas d'atteinte à la gouvernance de l'entreprise.

Changement dans le système de gouvernance sur l'année 2022 :

En novembre 2021, à la suite de l'obtention par Benoit PIECHAUD de son diplôme d'actuariat, la société P.R.C.G a notifié à l'ACPR sa volonté de nommer Monsieur PIECHAUD Benoit en tant que RFC Actuariat en remplacement de Monsieur PIECHAUD Thierry.

L'ACPR a accepté la nomination de Monsieur PIECHAUD Benoit en tant que RFC Actuariat le 25/02/2022.

Il s'agit des uniques changements importants dans le système de gouvernance survenu au cours de l'année 2022.

b) Informations relatives à la délégation de responsabilités, à l'attribution des fonctions et aux lignes de reporting au sein de P.R.C.G

Les descriptions des missions, des responsabilités et des interventions des différents organes au sein de comités : ces informations sont décrites dans les fiches de fonctions : cf B. Compétence et honorabilité.

Le système de gouvernance de P.R.C.G est décrit dans la procédure QGP 008.

Les membres du Conseil d'Administration font partie de tous les comités tenus pour la société P.R.C.G. Cette organisation est adaptée et proportionnée à la taille de l'entreprise et à la nature de l'activité.
Par conséquent, tous les membres du conseil d'administration sont directement informés de toutes les décisions prises lors des comités.

c) Les droits à rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle sur l'année 2022 (comparatif avec les informations communiquées l'année précédente et les raisons de toute différence importante)

La société P.R.C.G fonctionne avec un Conseil d'Administration composé de cinq membres.

En 2022, il n'existait pas de politique de rémunération des membres du Conseil d'administration étant donné que ces derniers ne reçoivent pas de rémunérations spécifiques.

La pratique est la suivante :
- Part fixe : Aucune rémunération fixe
- Part variable : Aucune rémunération variable

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions d'administrateurs.

En revanche, les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence qui sont décidés tous les ans par l'Assemblée Général Ordinaire de P.R.C.G

Cette pratique de rémunération de l'entreprise est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque tout en empêchant des prises de risque excessives.

Les actionnaires de la société P.R.C.G reçoivent des dividendes qui sont calculés en fonction du résultat de la société P.R.C.G approuvé par l'Assemblée Générale de P.R.C.G

Concernant les critères de performance individuelle et collective ouvrant droit à l'attribution d'options sur actions, d'actions ou d'autres composantes variables de la rémunération : De tels critères ne sont pas pratiqués au sein de la société P.R.C.G

Les principales caractéristiques des régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée des membres du Conseil d'Administration : Aucune caractéristique.

B. Compétence et honorabilité

le Conseil d'Administration vérifie l'honorabilité des Administrateurs ainsi que des dirigeants effectifs et des fonctions clés ,les conditions d'honorabilité sont respectées pour l'ensemble du système de Gouvernance de P.R.C.G.

a) Liste des personnes occupant les fonctions clés au sein de P.R.C.G

Membres de la Direction Effective :
- Président du Conseil d'Administration et Dirigeant effectif : Monsieur Bertrand LACAMPAGNE
- Directeur Général : Monsieur Pascal MARCHESSEAU
- Directeur Général Délégué :Madame Marie-Victoire GALEYRAND

Fonctions clés :
- **Responsable Fonction Clé Actuariat: Fonction exercée Benoit Piechaud assisté par Thierry Piechaud, conseiller senior.**
- Responsable Fonction Clé Vérification de la conformité: Fonction exercée par Astrid Thomas assistée par Béatrice Bouchart en tant qu'adjointe
- Responsable Fonction Clé Gestion des risques : Fonction exercée par Vero Andriaharinony
- Responsable Fonction Clé Audit Interne: Fonction exercée par Anne Laure Mas

Membre du Conseil d'Administration :
- Président du Conseil d'Administration : Monsieur Bertrand LACAMPAGNE
- Administrateur : Monsieur Thierry PIECHAUD
- Administrateur : Monsieur Pascal MARCHESSEAU
- Administrateur : Monsieur Gilles PIECHAUD
- Administrateur : Madame Marie-Victoire GALEYRAND
- Secrétaire: Madame Astrid THOMAS

b) Informations sur les politiques et procédures mises en place par P.R.C.G pour s'assurer de la compétence et l'honorabilité de ces personnes

La procédure mise en place par P.R.C.G pour s'assurer de la compétence et de l'honorabilité du système de gouvernance est la QGP 008.

Toutes les fonctions du système de gouvernance sont définies et encadrées par des fiches de fonctions qui mentionnent toutes les exigences de compétence prévues à l'article 42 de la Directive 2009/138/CE :
- Les missions de la fonction
- Les caractéristiques et les responsabilités de la fonction
- Les formations requises pour exercer la fonction (diplômes)
- Les compétences recherchées pour l'exercice de cette fonction
- Les liaisons hiérarchiques
- Les relations fonctionnelles
- Le remplaçant de la fonction en cas d'absence

Depuis 2015, les exigences de compétence et d'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise et qui occupent les fonctions clés sont réexaminés tous les ans.

Dans le cadre de la procédure de l'ACPR sur la nomination ou le renouvellement des Dirigeants Effectifs et des responsables des fonctions sont contrôlés l'honorabilité et les compétences des fonctions composant le système de Gouvernance.

L'honorabilité est appréciée de manière subjective par rapport à la réputation et à l'intégrité des personnes, par rapport à son l'honorabilité comprenant une évaluation de son honnêteté, son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle. L'honorabilité est également évaluée de manière objective par l'examen de tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation en corrélation avec l'article L.322-2 du Code des Assurances.

En ce qui concerne les compétences : L'évaluation de la compétence d'une personne comprend une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises; elle tient compte des différentes tâches qui lui ont été confiées et, selon le cas, de ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Les personnes composant le système de Gouvernance ont les diplômes nécessaires en conformité avec les fonctions pour lesquelles elles ont été nommées et qu'elles exercent.

Les personnes composant le système de gouvernance ont suivi et suivent des formations sur le domaine des assurances, Solvabilité II, les fonctions clés.

Avant leur nomination, le Conseil d'Administration examine les compétences et l'honorabilité de chaque fonctions clés et dirigeant effectif. Le Conseil d'Administration selon la procédure QGP 008 doit revoir annuellement l'honorabilité des membres du système de Gouvernance par un contrôle des Bulletins n°3.

Les compétences et les exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise du Système de Gouvernance sont déterminés dans les fiches de fonction des postes composant ce système, comme c'est le cas pour :

1. *La Direction Effective*

La société P.R.C.G est dirigée par deux dirigeants effectifs notifiés en 2017 et approuvé en 2018 par l'ACPR :
- Le président du Conseil d'administration,
- Le Directeur Général,

En 2020, a été nommé un nouveau Directeur Général Délégué pour assurer une gestion saine et prudente du système de gouvernance.

Cette organisation choisie par le Conseil d'Administration respecte la règle des « quatre yeux » et garanti la continuité de la Direction Effective de l'entreprise.

Les Dirigeants effectifs faisant également partis du Conseil d'Administration de la Société P.R.C.G sont directement impliquées dans la stratégie de l'entreprise et dans toutes les décisions importantes.
Les Dirigeants effectifs prennent et supervisent toutes les décisions opérationnelles quotidiennes et dirigent tous les services de la société.

Les exigences spécifiques fixées par la société P.R.C.G aux dirigeants effectifs sont mentionnées dans les fiches de fonctions dédiées.

2. *Les fonctions clés :*

Il a été prévu dans les fiches de fonction-clés des solutions de remplacement afin de faire face à d'éventuelles absences, pour préserver une continuité du système de gouvernance.

Il est également précisé dans les fiches de fonction clés le rattachement hiérarchique de chacun des responsables de ces fonctions clés afin de garantir leur indépendance. Les missions des fonctions clés ont été déterminé en conformité avec le règlement délégué 2015/0035.

3. *Les membres du Conseil d'Administration*

L'évaluation de la compétence des membres du Conseil d'administration, tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise.

Les membres du Conseil d'Administration exercent ou ont exercé tous des postes effectifs au sein du Groupe Pouey International tant dans la société Pouey International que dans P.R.C.G : les fonctions exercées sont ou étaient des :
- Opérationnel en tant que cadre responsable de service
- Dirigeant
- Fonctions clés

Les compétences des membres du Conseil d'Administration sont diversifiées et couvrent les domaines juridiques, financier, analyses financières, de managements, …
Leurs compétences sont évaluées depuis le fondement de la société P.R.C.G.

C. Système de gestion du risque (dont ORSA)

a) Pour chaque catégorie de risques : les informations sur les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de P.R.C.G

L'analyse et la gestion des risques de P.R.C.G sont réalisées tout en tenant compte de ses objectifs et de son appétence au risque.

Le plan stratégique validé par le Conseil d'Administration, pour les 3 ans à venir, est axé vers le développement de nouveaux marchés et de nouveaux produits tout en gardant son indépendance. Cela implique un accroissement des engagements de la société, notamment des encours garantis et un déploiement des nouveaux moyens voire spécifiques en ce qui concerne la création des nouveaux produits. La réalisation stratégique est accompagnée des orientations proposées par la Direction et validées par le Conseil d'Administration qui cadrent l'appétence aux risques de P.R.C.G.

Le système de gestion des risques de P.R.C.G intervient dans le processus d'élaboration stratégique en mettant en évidence les risques encourus par P.R.C.G à l'égard de la politique et objectifs stratégiques et collabore à leur déploiement en veillant au respect des paramètres fixés ou tolérés de manière concomitante.

La fonction Gestion des risques s'appuie sur ces paramètres globaux pour décliner et adapter le mode de gestion et du cadrage des risques au niveau stratégique et opérationnel tout en intégrant dans son processus le respect des exigences réglementaires.
La démarche globale de gestion des risques du Groupe et de P.R.C.G est présentée dans la procédure interne de gestion des risques. Elle précise les mesures à mettre en place pour :

- L'identification et l'évaluation du risque
- La mise en place de dispositifs de prévention et de prise en charge des risques
- La procédure de continuité et de reprise d'activité pour les risques impactant les processus clés.

Tous les processus aussi bien managériaux qu'opérationnels sont considérés lors de l'identification des risques. Par ailleurs, tous les risques recommandés par la réglementation sont abordés. Les risques majeurs nécessitant un pilotage stratégique sont remontés et gérés dans le cadre de la cartographie globale des risques et du processus ORSA de P.R.C.G ; tandis que les risques mineurs sont gérés au sein de chaque processus-métier concerné à travers le système de contrôle interne et qualité de la société.

La dernière mise à jour de la cartographie globale du risque, illustrée ci-après, fait ressortir quatre grandes catégories de risques nécessitant un pilotage stratégique et pour lesquelles P.R.C.G a mis en place des dispositifs de prise en charge permettant de prévoir, d'atténuer ou de contrecarrer les risques.

1.1. Cartographie des risques et actions de maitrise

IMPACT				IMPACT
Mise sous tutelle, retrait d'agrément… Condamnation civile ou pénale forte.	Mise en cause de PRCG dans le secteur d'activité. Mauvaise réputation dans la presse.	Perturbation bloquante et nécessitant une reprise complète d'activité des outils et moyens opérationnels internes et externes	>4 000 K	5
Engagement d'une procédure de sanction par les autorités de contrôle Réserve des CAC Condamnation civile ou pénale faible	Visible par un nombre significatif de clients. Réclamations clients entrainant des réparations couteuses.	Perturbation bloquante et persistante (de plus de 24h) des outils et moyens opérationnels internes et externes	3 000 K < X ≤ 4 000 K	4
Sanctions administratives ou fiscales Observation des CAC Observation de l'autorité de contrôle	Visible par de nombreux clients	Perturbation bloquante mais temporaire (de 3h à 24h) des outils et moyens opérationnels internes et externes	1 500 K < X ≤ 3 000 K	3
Observation des auditeurs internes exigeant une mise en conformité immédiate	Visible par peu de clients	Perturbation bloquante mais temporaire (de 3h à 24h) des outils et moyens opérationnels internes	700 K < X ≤ 1 500 K	2
Conséquences internes uniquement.	Visible uniquement en interne (aucun impact sur le niveau de satisfaction)	Perturbation non significative (non bloquante) des outils et moyens opérationnels internes	≤ 700 K	1

Cotation des risques

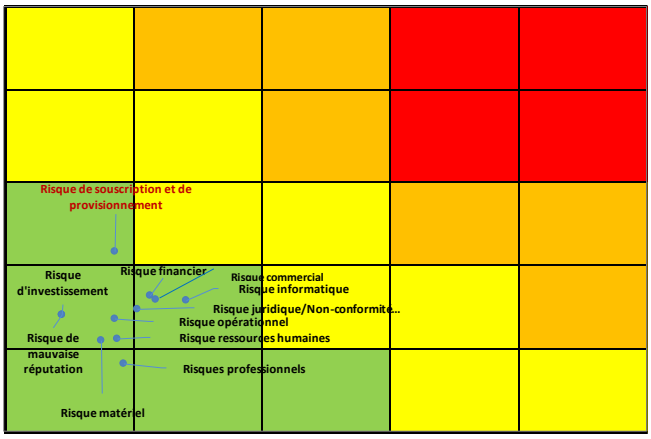

	FREQUENCE	1	2	3	4	5
FREQUENCE	Qualitatif	Événement risquant de se produire uniquement dans des cas exceptionnels	Événement risquant de se produire à un moment donné	Événement devant se produire à un moment donné	Événement probable dans la plupart des cas	Événement attendu dans la plupart des cas
	Probabilité	Rare	Peu probable	Possible	Probable	Quasiment certain
	Fréquence	<10%	10%-30%	30%-50%	50%-80%	>80%

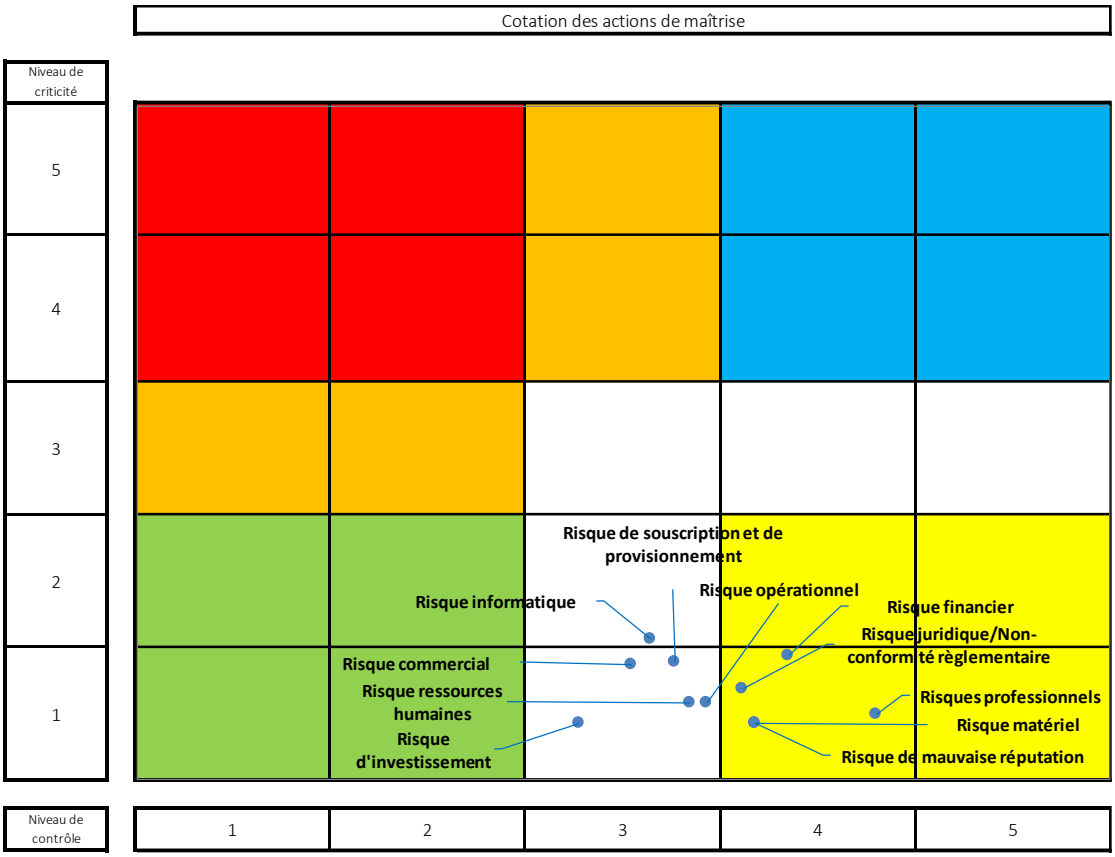

	1	2	3	4	5
Contrôle mis en œuvre		x	x	x	x
Contrôle correctement		x	x	x	x
Contrôle formalisé dans une procédure ou contrôle automatique			x	x	x
Utilisation d'un outil de			x	x	x
Formation et			x	x	x
Formation et archivage			x	x	x
Formalisation des tests				x	x
Communication des tests				x	x
Supervision en temps réel					x

1. *POLITIQUE ET DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES DE PRCG*

1.2. Gestion des Risques de souscription et de provisionnement

La gestion des risques de souscription et de provisionnement de P.R.C.G s'inscrit entièrement dans l'accompagnement de la stratégie de développement de P.R.C.G. Cela consiste à s'assurer que les paramètres et opérations émanant de la stratégie de développement commercial, de la politique de souscription et de gestion des sinistres fixées par P.R.C.G permettent d'honorer ses engagements et de supporter les coûts des sinistres à venir, cela jusqu'à la fin de la période de garantie portée par la Société.

2.1. Gestion des Risques autour de la gestion Actif –passif

La gestion des actifs-passifs de P.R.C.G concerne plusieurs thématiques de risques de son bilan à savoir :

- Le suivi du bilan prudentiel et ORSA : Cela consiste à veiller à ce que le bilan soit équilibré et remplisse les objectifs fixés en tenant comptes des interdépendances entre les éléments d'actifs et passifs et des projections à venir pour l'ORSA. A cet effet, le bilan prudentiel est actualisé par la fonction actuariat (tous les trimestres) afin d'en évaluer et remonter les éventuelles irrégularités sur la valorisation de l'actif et du passif. Les hypothèses de scénario des risques sont examinées régulièrement, au moins une fois par an, afin vérifier la cohérence des éléments du Bilan ORSA avec les objectifs fixés.

- Concernant la gestion des risques des investissements, P.R.C.G. a mis en place une gestion prudente de ses investissements. Le Comité des investissements (ALM) de P.R.C.G. définit une politique et des règles précises sur le choix des investissements. L'objectif est de réduire au maximum les risques de concentration et de perte nette en privilégiant les placements liquides et diversifiés aussi bien sur la composition que sur le mode de gestion et en renforçant les critères de sélection des placements qui associent la cotation des agences de notation et celle définie en interne. La stratégie des investissements est établie en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise tout en considérant les besoins financiers, le cycle et la nature de l'activité de P.R.C.G.

La fonction Gestion des Risques veille particulièrement au déploiement et au respect de la politique d'investissement en surveillant plus particulièrement le *Risque de mauvaise appréciation des placements par le comité des investissements lui-même* et *le Risque de non-respect (par les gestionnaires internes et externes) des décisions de celui-ci.*

Des Reporting réguliers sur la gestion des placements et de la trésorerie sont présentés au Comité des Investissements et au Conseil d'Administration, au minimum, tous les trimestres

La gestion prudente des placements se traduit également par la procédure de double visa pour tous les ordres y compris l'exécution des opérations gérées en interne. A ce titre, P.R.C.G. a suivi la recommandation d'audit en renforçant l'Equipe du processus Gestion d'actifs. L'objectif est d'assurer la séparation des tâches permettant d'avoir un contrôle croisé supplémentaire notamment sur les opérations complexes.

2.2. Gestion des risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels, non couverts par le pilier 1, fait l'objet d'un suivi global dans la cartographie des risques et d'un contrôle permanant à travers le contrôle interne de P.R.C.G ; qui est coordonné par le système qualité et de contrôle interne du Groupe, normalisé par des procédures internes.

La maitrise des risques opérationnels consiste à assurer le bon fonctionnement de l'activité de P.R.C.G et d'éviter ou minimiser les pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures.

En partant de l'analyse de risques (bruts puis résiduels) au niveau des processus-métiers, la fonction Gestion des Risques, en collaboration avec les chefs des opérations, fait remonter dans la cartographie globale des risques de P.R.C.G les risques nécessitant un management renforcé et stratégique. La gestion des risques opérationnels majeurs est repartie sous quatre modules de risque de par leurs caractéristiques et leurs prises en charges :

2.2.1. Gestion de Risque de Non-conformité règlementaire, Risque juridique et fraude à l'assurance.

La maitrise des *risques de non-conformité* consiste à s'assurer de la conformité réglementaire de l'activité de P.R.C.G (aussi bien en France qu'à l'international) ; et de la conformité interne. L'enjeu est d'éviter tout risque de perte d'agrément et de veiller au respect du protocole d'accord. La Fonction Vérification de la Conformité participe à la gestion opérationnelle de ces risques en produisant un Reporting régulier des contrôles de conformité ; en procèdent à la veille réglementaire ; et en alertant les parties prenantes des risques juridiques et des évolutions administratives ou légales susceptibles d'influer sur l'activité et le mode de gestion en interne. Elle élabore et exécute le plan annuel de conformité au regard des nouvelles réglementations à mettre en place et des non-conformités relevés en interne.

Depuis 2018, nous avons positionné le risque BC/FT dans la cartographie globale de P.R.C.G.
Le dispositif de LCB/FT est mis en place depuis l'exercice 2017, piloté par la Direction générale. Ce dispositif renvoie vers des procédures internes de contrôle de BC/FT et de déclaration de soupçon pour tous les processus exposés tels que la commercialisation, la relation client, la souscription de contrat et de garantie et la gestion des sinistres.
Un rapport d'analyse de risque propre au dispositif LCB/FT est réalisée périodiquement (au moins 1 fois par an) et conjointement par la Fonction Gestion des Risques et de vérification de la Conformité.

Pour la prise en charge quotidienne des non-conformités internes et règlementaires, un outil informatisé de gestion et de déclaration des non-conformités « GLPI non-conformité » a été mis à disposition de tous les collaborateurs afin de pouvoir détecter et de réagir rapidement sur les irrégularités. La Gestion opérationnelle du process ainsi que le suivi de traitement des incidents incombent au Responsable Fonction Conformité. Ces non-conformités, qui sont désormais mieux tracées, servent de base d'analyse de risque.

2.2.2. Gestion des risques informatiques

Bien que le risque informatique enregistre une amélioration progressive (fréquence de risque stabilisée au niveau moyen mais impacts davantage réduits) par rapport aux cotations des années précédentes, P.R.C.G demeure fortement exposé aux *risques informatiques* du fait que ses processus de production reposent, dans la pratique, sur son système d'information et nous faisons face au risque d'intrusion dont la survenance est exogène aux efforts de sécurisation déjà mis en place dans notre système informatique.

P.R.C.G a opté pour une gestion rigoureuse et prospective du risque en mettant en place des systèmes de contrôle embarqué dès lors que l'enchainement du processus le permette.

Pour les gestions des incidents informatiques, une nouvelle version de l'outil de traitement d'incidents (GLPI) a été mise en place. Celui-ci offre plus d'interaction entre les utilisateurs et le destinataire en charge des tickets d'incident, ce qui améliore la réactivité et le suivi de traitement des incidents.

Concernant la sécurité informatique, l'intégrité du contenu ; La Direction des systèmes informatique (DSI) fait une sensibilisation permanente du personnel aux failles et au risque de piratage informatique (signalisation des mails frauduleux, mise à jour régulière des codes d'identification,).

Quant à la continuité du service, le système de sauvegarde a été renforcé par un double système de stockage dont un automatique et instantané et le second fonctionnant en relais. Les liaisons informatiques et réseaux internet ont été aussi doublés et de manière à ce que les raccordements soient disjoints afin d'assurer la reprise en cas de panne d'une des installations.
Des plans globaux de continuité d'activité ont été élaborés et des simulations des tests sont effectuées périodiquement pour vérifier l'efficacité et améliorer les actions de maîtrise.
Des simulations d'incidents sur des infrastructures techniques liées/complémentaires aux installations informatiques sont réalisées régulièrement afin de vérifier la résistance et l'efficacité des dispositifs de bascule.

Pour la gestion des risques projets, l'Assistance à la Maitrise d'ouvrage des projets informatiques (AMOA) assiste la DSI et tous les services porteurs de projets pour l'élaboration et le suivi de tous les nouveaux projets et demandes d'amélioration en interne. Elle doit remonter les aléas et risques projet tout au long de son élaboration. Cette démarche décharge La Direction informatique des travaux de spécifications fonctionnelles des projets pour qu'elle puisse se focaliser sur son cœur du métier « la production » et améliorer ainsi la gestion des traitements des incidents et des régressions informatiques.

2.2.3. Gestion des ressources humaines

Du fait de la taille de son organisation, P.R.C.G a très vite pris la mesure du risque associé aux ressources humaines, et notamment à la perte de compétences liée au départ (en arrêt maladie, à la retraite, à la démission) d'une personne clés.
Ces risques sont gérés quotidiennement à travers les procédures internes de maitrise des processus et les procédures de gestion prévisionnelle des compétences.

Par ailleurs, la réorganisation du la Fonction Ressources humaines de 2019 permettra d'optimiser la Gestion des compétences des personnels du Groupe dont l'anticipation des pertes des compétentes clés ainsi que la maitrise des autres risques RH impactant directement l'activité clé de P.R.C.G.

Et afin d'assurer la continuité, tous les responsables de fonctions clés doivent donc former un suppléant, quelqu'un qui dispose des compétences nécessaires pour prendre la suite en cas d'indisponibilité ou de départ. Des formations externes ont également été dispensées et permettent une mise à jour régulière et une montée en compétence des différentes personnes concernées.

2.3. Risque stratégique et mauvaise réputation :

La réputation fait partie intégrante des actifs de P.R.C.G. dans la mesure où la société s'est spécialisée dans une unique branche d'activité et a fondé sa notoriété autour de ce métier. Tous les risques de P.R.C.G affectent, in fine, la réputation de la société.
Par ailleurs, le Groupe bénéficie aujourd'hui d'une expertise suffisamment reconnue dans son métier de renseignement commerciaux et cautionnement de crédit au sein de son secteur d'intervention tels que le BTP et le Service d'intérim, etc. Le risque de contagion de mauvaise réputation est d'autant plus grand avec la mutation informatique et les réseaux sociaux.
La Direction est sensible à sa réputation et travaille sur l'aspect préventif, défectif et curatif du risque.
La gestion du risque réputation passe d'abord par la priorisation de la satisfaction clients et à l'anticipation des conflits. Pour ce faire, les collaborateurs sont sensibilisés en permanence au respect

des procédures internes, aux principes de déontologie et incités à témoigner un comportement respectable au travail envers les collaborateurs, les clients et tout autre interlocuteur. La formation des personnels aux règlementations relatives à la RGPD et la Protection de la clientèle participe à cette initiative préventive.

Pour la détection du risque, la Direction assistée de la Direction commerciale et du Marketing vérifie régulièrement les échanges sur les réseaux sociaux et sur les sites web du groupe et répond, le plus favorablement possible, aux commentaires des internautes.

Le traitement des réclamations est très cadré et suit une procédure claire en interne, non seulement, on répond individuellement aux réclamations, mais elles font aussi l'objet d'une analyse annuelle qui contribue au processus d'amélioration continue du Groupe. Conformément à la dernière recommandation de l'audit interne, un projet de mise en place d'un outil informatique de suivi des réclamations « GLPI-réclamations » est à l'étude afin d'assurer un meilleur traçage et de fluidifier le traitement.

Dans le cas où les mesures internes ne suffisent pas à assainir la réputation, la consultation ou l'intervention d'un organisme spécialisé en la matière sera proposée.

b) Les informations sur les risques significatifs auxquels P.R.C.G est exposée sur la durée de ses engagements et la manière dont ces risques ont été pris en compte dans son besoin global de solvabilité

Le SCR calculé dans le cadre du pilier 1 est complété par le besoin global de solvabilité à horizon d'1 an de tous les risques majeurs remontés dans la cartographie des risques.

Cette estimation résulte du calcul des impacts financiers affectés dans la cartographie globale des risques :

Pour certains risques, notamment pour le *risque de souscription*, le calcul est basé sur des scénarii relativement défavorables des risques, appuyés par des hypothèses réalistes. Pour avoir une évaluation la plus appropriée possible, les paramètres des hypothèses sont ensuite rapprochés aux principales données financières de l'exercice en cours dont les primes, les encours globaux et réels, les sinistres et les résultats.

Pareillement, les deux risques liés *à la Gestion des Risques autour de la gestion Actif –passif/Risque investissements*, le montant des impacts financier à bloquer correspond au pourcentage des pertes potentielles du risque confronté à la valeur de la grosse exposition consolidée des placements.

Pour les risques importants restants, on agrège les risques homogènes et on calcul la moyenne des fréquences, des niveaux des impacts et des actions de maîtrises. L'estimation des impacts financiers est effectuée de manière empirique sur la base des données financières et historiques internes. Ensuite, on considère l'hypothèse de réalisation asynchrone des risques et on corrige les interconnexions entre certains risques pour en évaluer un besoin global de solvabilité plus affiné.

c) Les informations sur tout risque important que P.R.C.G a identifié et qui n'a pas pleinement été pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis tels que prévu à l'article 101, paragraphe 4 de la Directive 2009/138/CE

Non concerné

d) Les informations sur la manière dont P.R.C.G satisfait à son obligation d'investir tous ses actifs conformément au principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE

Dans le cadre de la gestion de ses actifs, P.R.C.G a mis en place un comité d'investissement chargé de piloter et contrôler le processus.

Le plan d'investissement, fixé annuellement par le comité d'investissements et validé par le Conseil d'Administration, qui est le garant de la gestion des actifs en conformité avec le principe de personne prudente. Ce plan décline les objectifs d'investissements en termes d'allocation catégorielle des actifs, en termes de seuil à atteindre (ou à ne pas dépasser) par secteur d'activité, par zone géographique, devise, et qualité de crédit de la contrepartie. Toutes ces exigences fixent un cadre prudent pour la gestion des actifs de la société.
De manière régulière (au moins trois fois par an), le Comité d'investissements se réunit afin de réaliser un contrôle (de niveau 2) sur la composition de l'actif, sur les performances du portefeuille et sur les placements réalisés lors de la période précédente.

e) Les informations sur la manière dont l'entreprise vérifie le caractère approprié des évaluations de crédit produites par des organismes externes d'évaluation du crédit, y compris sur les modalités et le degré d'utilisation des évaluations de crédit produites par des organismes externes d'évaluation du crédit

Dans le cadre des décisions d'investissement, P.R.C.G tient compte des notations de crédit disponibles sur le marché (S&P, Fitch, Moody's…), mais peut également réaliser sa propre analyse financière. Il est naturel que cette analyse puisse être réalisée en interne dans la mesure où P.R.C.G est spécialisée dans la gestion du risque de crédit.
De plus, dans le cadre des calculs prudentiel, et plus précisément dans l'optique du calcul du SCR marché, P.R.C.G utilise la notation Standard and Poor's lorsque celle-ci est disponible.

La sélection des titres est aussi basée sur l'évaluation de risques de crédit des actifs concernés (obligation/produits structurés) et respecte le rating minimum requis.

Quant au suivi de la qualité et du risque de crédit, en cas de dégradation du rating et/ou de décote boursière du titre une recommandation est émise par le gestionnaire d'actif pour la conservation ou la cession du titre et/ou provisions pour dépréciation.

f) Les résultats des évaluations concernant l'extrapolation de la courbe des taux d'intérêt sans risque, l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité, visées à l'article 44, paragraphe 2 bis de la Directive 2009/138/CE

P.R.C.G ne réalise pas d'extrapolation de la courbe des taux d'intérêt sans risques car ses engagements et ses actifs ne dépassent en aucun cas les horizons disponibles (courbe des taux sans risques de l'EIOPA).
De même, P.R.C.G n'est pas concerné par l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

D. Evaluation internes des risques et de solvabilité

g) Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont réalisées, documentées et analysées en interne

1. Structure organisationnelle de gestion des risques

La mise en œuvre de la gestion des risques s'articule des 3 piliers dont :

1.1.) La Direction P.R.C.G, qui définit et implémente la stratégie de l'entreprise ainsi que l'appétence au risque de P.R.C.G La Direction participe activement au pilotage des risques en les examinant au sein du conseil et des différents comités tels que le bureau des engagements, le comité des investissements et le comité d'audit.

1.2.) La fonction *Risk-management*, qui développe et implémente le système de gestion des risques en adéquation avec la stratégie et l'appétence au risque définies par la Direction de P.R.C.G
Elle est chargée de :

- La mise en place d'un système présentant les risques de P.R.C.G et leur interdépendance.
- L'identification et de la hiérarchisation des risques à travers l'examen de la cartographie des risques, des indicateurs, des plans d'actions.
- Du suivi du rapport ORSA

Une synthèse sur les risques de P.R.C.G est présentée au Conseil d'administration à chaque réactualisation de la cartographie des risques.

1.3.) Les correspondants risques :
La fonction *Risk-management* anime la gestion des risques dans une démarche à la fois globale et participative pour que la notion de risque soit appropriée par les fonctions opérationnelles ; aussi bien dans le cadre des processus internes à P.R.C.G que ceux délégués à Pouey international.
Elle s'appuie sur les autres fonctions clés et les directions métiers pour l'analyse des risques, la déclinaison de la politique des risques, la mise en œuvre des contrôles et des plans d'actions.

Cependant, la remontée des informations, notamment les renseignements sur l'apparition des nouveaux risques, incombe aux directions fonctionnelles, qui ont la parfaite connaissance et maitrise de leurs processus métiers.

- La fonction vérification de la conformité participe à la gestion opérationnelle des risques de non-conformités en produisant un reporting régulier des contrôles de conformité, des procédures de veille réglementaire ; et en alertant les parties prenantes sur les évolutions administratives et légales susceptibles d'influer sur l'activité et le mode de gestion en interne.

- La fonction Actuariat intervient dans l'analyse, le reporting et le suivi des risques affectant et devant être couverts par le pilier 1. C'est également au sein de l'actuariat que l'on confronte les scénarii de certains risques spécifiques qui nécessitent une approche quantitative. Cela, afin de mieux déterminer le montant économique du risque et de prévoir les impacts sur le bilan ORSA de P.R.C.G
- Le contrôle interne au niveau opérationnel est coordonné par le système qualité du Groupe. La mise en application, au quotidien, des dispositifs de contrôle interne et des procédures internes est pilotée par les responsables des processus internes de P.R.C.G et également par les chefs des opérations sous-traitées à Pouey. Ces derniers sont les correspondants privilégiés de la fonction *Risk-management* en ce qui concerne le déploiement du management des risques opérationnels de P.R.C.G
- Les rapports des audits internes sont considérés dans de cadre de l'amélioration du processus des gestions des risques.

2. Méthodologie d'élaboration de la cartographie globale des risques

La cartographie est réactualisée au moins une fois par an. Celle-ci peut être révisée ponctuellement *dès* lors que le contexte de l'analyse du risque l'exige ; apparition d'un risque imminent ou méconnu sur l'exercice en cours.
Il s'agit d'une cartographie résiduelle des risques majeurs de P.R.C.G dans le cadre de management stratégique des risques. Les cotations sont données en considérant les actions et dispositifs de contrôle interne en application.
Cette cartographie est élaborée dans une approche globale du risque. Mais, par souci d'efficacité et de précisions, la Direction a décidé d'y associer une démarche participative pour favoriser la culture de risque qui doit imprégner le comportement de tous les collaborateurs.
Tous responsables et principaux collaborateurs de la société P.R.C.G et de Pouey sont interviewés pour l'analyse des risques opérationnels au niveau métier (niveau 1). Les responsables métiers et responsables Fonctions clés participent à la réunion d'élaboration de la cartographie globale des risques de la société et statuent ensemble sur l'apparition ou la disparition de certains risques puis proposent les mesures de contrôle des risques.

Les différentes étapes d'évaluation du risque sont les suivantes :

- Définir les principaux risques pour P.R.C.G, sur la base des historiques des incidents, des suivis d'audits effectués sur les exercices précédents et des fichiers de réclamations.
- Déterminer, réviser les causes et les conséquences de chaque risque
- Evaluer les risques en fonction de leur fréquence de survenance et de leur impact le cas échéant.
- Lister les éléments de maîtrise du risque
- Coter les éléments de maîtrise du risque

Tous documents de travail relatifs à l'élaboration de la cartographie globale des risques sont centralisés et archivés dans un fichier dédié servant de catalogue et de fiche d'évaluation des risques.

h) Description de la manière dont l'évaluation internes des risques et de la solvabilité sont intégrées aux processus de gestion et de prise de décision de P.R.C.G

- La fonction gestion des risques établit des Reporting réguliers qui sont examinés par la Direction lors du Conseil d'Administration. Ces informations servent d'outil d'aide à la décision, leur examen est généralement sollicité notamment lors de la prise de décision stratégique.
- La synthèse des cartographies des risques est présentée au Conseil d'administration.
- Les actions d'amélioration sont priorisées et sont partagées avec le Responsable du Contrôle interne qui pilote la mise en œuvre par les différents responsables opérationnels concernés. Le suivi de réalisation des améliorations sont effectués par les Relais Conformité qui peuvent également, à leurs tours remonter, à la Fonction Gestion des risques des nouvelles informations concernant les risques du Groupe.
- La Fonction gestion des risques remonte les nouvelles informations ou les évolutions majeures sur l'analyse de risque en Réunion de Direction et au Conseil d'Administration.
- Elle effectue des compte- rendus d'analyse des risques afin d'alerter sur les éventuelles expositions suite aux événements naissants.
- Des rapports verbaux ou écrites d'analyse ponctuels sont également remis à la demande de la Direction et notamment dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau projet.
- Les travaux de la fonction des gestions des risques peuvent être vérifiés à tout moment par le Comité d'audit et soumis à l'audit interne ou externe à la demande de la Direction.
- Au niveau opérationnel, aucun octroi de garantie ne peut être effectué sans une analyse approfondie du risque ; cette démarche est appliquée au quotidien dans le cadre du processus enquête.
- Un répertoire informatique dédié à la gestion des risques sont ouvert à tous les membres de la Direction et aux responsables des fonctions clés.

E. Contrôle interne

a) Information sur les procédures clés que comprend le système de contrôle interne

Le système de contrôle interne garantie le respect par P.R.C.G des dispositions législatives, règlementaires et administratives applicables, ainsi que l'efficacité et l'efficience de ses opérations au regard de ses objectifs.

Le dispositif du contrôle interne est détaillé dans la procédure QGP 004. Cette procédure définit le contrôle interne comme un système d'organisation constitué par un ensemble de structures, méthodes et procédures mises en œuvre au sein d'une entreprise en vue d'assurer une conduite ordonnée et efficace de ses activités.
Le contrôle interne intervient pour toutes les activités de l'entreprise à travers les opérations effectuées, les procédures mises en place, la mise à jour des informations de la base de données de l'entreprise.

La procédure QGP 004 a une fréquence de réexamen de 2 ans, les modalités de réexamen sont une validation par le conseil d'Administration.

La procédure a été modifiée en janvier 2020 suite à la mise en place du projet des Relais Conformité qui sont des référents métiers du contrôle interne. Ce projet a été mis en place au cours de l'année 2019 afin d'avoir une constante amélioration du contrôle interne au sein du Groupe.

Le dispositif du contrôle interne est composé des équipes opérationnelles de l'entreprise, des responsables hiérarchiques et des relais conformité.

Le dispositif du contrôle interne est coordonné et centralisé par le RFC Conformité et par le RFC gestion des risques. Ces deux fonctions étant reliées, elles interviennent alors simultanément pour assurer le suivi du contrôle interne et la vérification de la conformité (cf. Procédure sur la gestion des risques QGP 001).

Le RFC Conformité est secondé dans ces missions par les Relais de Conformité qui sont des opérationnels métiers formés à la conformité.
L'ensemble du personnel de l'entreprise est engagé dans le contrôle interne, chacun y ayant ses propres devoirs et responsabilités.

Les équipes opérationnelles ont pour missions et responsabilités :
- D'assurer la conformité et la traçabilité des actions exercées dans le cadre de leurs activités
- De respecter les procédures et processus de l'entreprise
- De détecter toutes les anomalies, les non-conformités ou les risques de non-conformités,
- D'alerter leurs responsables hiérarchiques,
- D'évaluer l'impact des risques de non-conformité, du changement d'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise et sur l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Les relais conformité ont pour missions et responsabilités :
- de détecter et analyser les non-conformités par rapport aux risques, à leurs fréquences et à leurs impacts
- d'alerter sur les non-conformités
- d'aider le RFC Conformité dans ses missions
- la réalisation des missions de contrôles internes
- la réalisation des suivis d'audit internes
- d'aider à la mise en place ou adaptation des process et/ou procédures pour corriger les non-conformités identifiées

Il appartient à chaque responsable de service d'informer et d'alerter les RFC de Conformité et Gestion des risques de chaque anomalie détectée.

Pour améliorer les alertes du contrôle interne et la circulation de l'information aux RFC Conformité et Gestion des risques : il a été mis en place en 2018 un outil de conformité / contrôle interne sous forme de « ticket GLPI » dédié à la non-conformité.

Il appartiendra aux RFC Conformité et Gestion des risques d'évaluer, de cartographier les risques de non-conformité afin de maîtriser et contrôler ses risques de non-conformité en adéquation avec l'activité de l'entreprise, tout en veillant au respect :
- Des dispositions légales réglementaires et administratives
- Des procédures mises en place
- Du bon fonctionnement des processus internes de l'entreprise
- De la conformité et de son application au sein de l'entreprise

Le Schéma du dispositif du contrôle interne est le suivant :

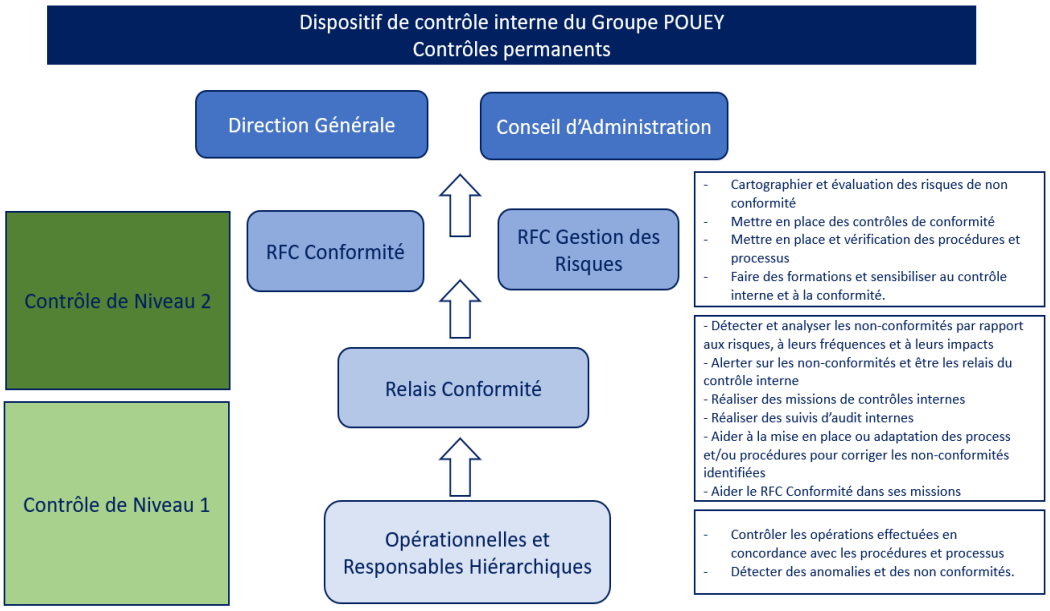

Tous les ans, la société P.R.C.G rédige un rapport de contrôle Interne selon l'article R.336-1 du Code des assurances reprenant toutes les informations sur les procédures clés que comprend le système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne s'intègre au niveau du Groupe de Pouey International et de l'ensemble de ces procédures qualités contrôlées et mise en place par le Responsable de la Qualité de Pouey International SA.

Des procédures ont été élaborées pour permettre un contrôle permanent et une maitrise des risques. Les contrôles permanents sont intégrés au sein des procédures opérationnelles Pouey, des politiques écrites et des procédures écrites.

Le système de contrôle interne ci-dessus mentionné fait l'objet d'un contrôle et de réactualisation des procédures. La fréquence de révision des procédures est prévue dans chacune des procédures. L'ensemble des procédures et processus est consultable par le personnel du Groupe Pouey International depuis l'Intranet de la société ou dans le Lecteur de P.R.C.G prévu à cet effet.

A chaque modification, l'information est transmise à l'ensemble des membres du personnel du Groupe Pouey pour que tous les niveaux de l'entreprise soient informés.
Chaque responsable vérifie que les procédures sont bien appliquées et toujours en vigueur, en cas de non-conformité, la fonction de vérification de la conformité peut être avisée.

b) Informations sur les activités conduites conformément à l'article 46, paragraphe 2 de la Directive 2009/138/CE

§2. Article 46, Directive 2009/138/CE – Contrôle Interne : « *Dans le cadre de cette fonction de vérification de la conformité, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est conseillé sur le respect des dispositions législatives, règlementaires et administratives adoptées en vertu de la présente directive. La fonction de vérification de la conformité comprend également l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.* »

Selon la fiche de fonction, le responsable de la vérification de la conformité pilote le dispositif de veille sur son périmètre selon la procédure qualité.

La veille juridique est établie ponctuellement dès qu'une information importante concerne la nature, l'activité ou l'environnement juridique de la société P.R.C.G.
Ces informations sont transmises à la Direction efficiente de P.R.C.G mais également aux membres du Conseil d'Administration et aux responsables de fonctions clés pour une communication efficiente et transparente. Les analyses sont consultables à tout moment sur un lecteur commun dédié à la société P.R.C.G.

Le responsable de la Fonction de vérification de la conformité travaille en étroite collaboration avec la fonction gestion des risques en ce qui concerne l'évaluation de l'impact possible de tout changement d'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de non-conformité. Ces évaluations sont intégrées au sein de la cartographie des risques.

Sur l'année 2019, la fonction conformité a travaillé sur la mise en place d'un système efficient de conformité avec un système d'alerte des non-conformités de manière informatique avec les tickets informatique et la mise en place de relais de conformité pouvant exercer des missions de conformité.

Également sur 2019 et 2020, la fonction conformité a formé l'ensemble du groupe POUEY à la Conformité/Contrôle interne, à l'identification d'une non-conformité, ainsi qu'au mode de déclaration des non-conformités par les tickets informatiques.
Régulièrement, un rappel est fait à toute l'entreprise sur la déclaration des non-conformités afin de faire vivre le système.

c) Information sur la politique de Conformité élaborée par l'entreprise conformément à l'article 270 du présent règlement, le processus de réexamen de cette politique et la fréquence de ce réexamen, et toute modification significative apportée à la politique de conformité durant l'année.

Article 270 du Règlement :« *Fonction de vérification de la conformité*
1. La fonction de vérification de la conformité des entreprises d'assurance et de réassurance met en place une politique de conformité et un plan de conformité. La politique de conformité définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de la fonction de vérification de la conformité. Le plan de conformité détaille les activités prévues pour la fonction de vérification de la conformité, lesquelles couvrent tous les domaines d'activité pertinents de l'entreprise d'assurance ou de réassurance et leur exposition au risque de conformité.
2. Il incombe notamment à la fonction de vérification de la conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise d'assurance ou de réassurance pour prévenir toute non-conformité. »

1. Procédure du dispositif de conformité

La Procédure concernant la Vérification de la Conformité est la procédure codifié QGP 004 - PROCÉDURE SUR LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE CONFORMITE POUR POUEY INTERNATIONAL ET P.R.C.G.

Cette procédure détaille, le dispositif du contrôle interne, la fonction conformité, ainsi que le cycle de mise en conformité.

Le cycle de conformité détaillé dans la procédure est schématisé de la manière suivante :

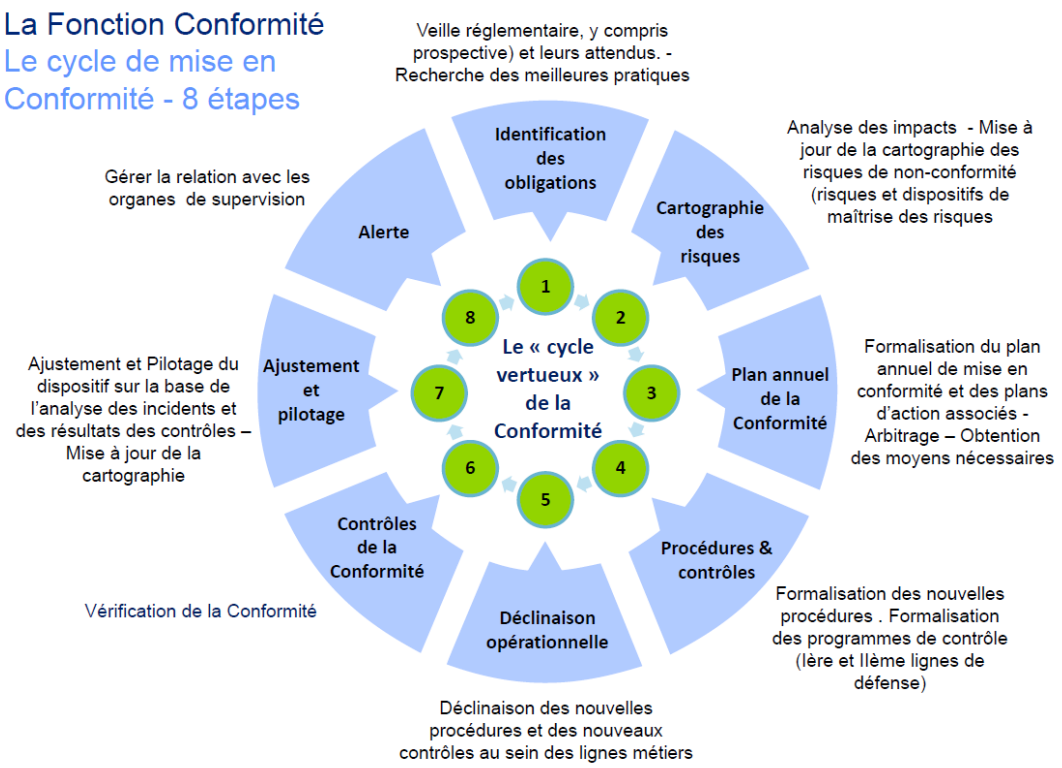

Les missions, les caractéristiques et les responsabilités de la fonction conformité, sont définies dans la procédure QGP004 mais également dans la fiche de fonction du poste de responsable de la Fonction clé de vérification de la Conformité tel que détaillé au paragraphe B. Compétence et honorabilité.

Pour améliorer les alertes du contrôle interne et la circulation de l'information aux RFC Conformité et Gestion des risques, il a été mis en place sur 2019 un outil de gestion des non-conformité « ticket GLPI NC » dédié à la non-conformité. Cet outil est intégré au contrôle interne de l'entreprise.

Afin de toujours améliorer la gestion du contrôle interne et de la conformité, un nouveau projet a été mis en place, avec les relais conformités.

Les relais conformité sont des référents métiers de contrôle interne dans chaque service lié aux procédures et/ou processus de contrôle.

Ces relais conformité ont pour missions et responsabilités :
- de détecter et analyser les non-conformités par rapport aux risques, à leurs fréquences et à leurs impacts
- d'alerter sur les non-conformités
- d'aider le RFC Conformité dans ses missions
- la réalisation des missions de contrôles internes
- la réalisation des suivis d'audit internes
- d'aider à la mise en place ou adaptation des process et/ou procédures pour corriger les non-conformités identifiées

La procédure a été modifiée en janvier 2020 suite à la mise en place du projet des Relais Conformité qui sont des référents métiers du contrôle interne. Ce projet a été mis en place au cours de l'année 2019 afin d'avoir une constante amélioration du contrôle interne au sein du Groupe.

La procédure QGP 004 a une fréquence de réexamen de 2 ans, les modalités de réexamen sont une validation par le conseil d'Administration.

La procédure QGP 004 a été réexaminée en janvier 2022.

Également, les Responsables des fonctions Gestion des risques, Audit et Conformité ont décidés pour avoir un meilleur suivi et une meilleure communication de l'information, d'intégrer dans la « GLPI NC » :

- Les actions d'amélioration déterminées par la GR lors de l'élaboration de la cartographie des risques
- L'ensemble des suivis d'audit : les fiches de recommandation

Ces nouvelles intégrations dans la GLPI NC vont permettre :

- Une meilleure traçabilité
- Un meilleur suivi
- Aux relais de conformité de pouvoir se saisir de certains sujets

2. Actions de vérification de la conformité sur l'année 2022

Au cours de l'année 2022et début 2023, la conformité a donc travaillé sur les points suivants :

1) La gestion des droits informatiques au niveau du groupe avec le plan d'action suivant :

=> Les actions à mise en place ou à continuer à mettre en place :

1/ Récupération du fichier excel avec répertoire de l'ensemble des droits attribués à tous les salariés
2/ Sollicitation de l'ensemble des responsables du groupe POUEY afin de déterminer les droits génériques rattachés à chaque fonction. Ce qui permet un recensement de tous les droits génériques attribués par fonction. L'ensemble de ces droits seront inscrit par une liste exhaustive sur la fiche de chaque fonction.
3/ Recensement des droits spécifiques de chaque salarié.
4/ Création d'une fiche de droits informatiques à chaque salarié pour la remplir avec les droits génériques et les droits spécifiques.
5/ Travail avec le service informatique afin de remettre à zéro tous les postes et y rattachés chaque droit générique respectif. Pour mettre les droits de chaque salarié en conformité avec la fonction actuelle.

=> Nouveau process mis en place au niveau RH et informatique :

A chaque recrutement, le salarié se verra attribué les droits génériques liés à sa fonction uniquement. Il n'y aura plus de copier / coller de poste existant sans vérification des droits attribués.
Pour le suivi des droits spécifiques, les responsables devront au préalable faire un mail aux ressources humaines qui se chargeront de faire un ticket à l'informatique.
Ce qui permettra aux ressources humaines de tracer les droits spécifiques accordées avec la motivation liée à la fonction dans la fiche des droits informatiques.

2) Les réclamations et résiliations :

Concernant les résiliations et les réclamations, mise en place d'un nouveau process avec l'arrivée de deux nouvelles responsables à compter de janvier 2023.
Suite à la demande de la conformité, toutes les réclamations seront tracées dans GLPI NC, avec un suivi sur l'outil et sur atlas. La RFC conformité et la RFC gestion des risques pourront se saisir des réclamations pour identifier les remontées clients pouvant révéler un risque de non-conformité.

Concernant les résiliations : Il a été demandé de faire un tableau des résiliations afin de mieux appréhender le motif des résiliations.

Concernant les RPC et les CLOS : un tableau de suivi est réalisé mensuellement par les responsables du CRC avec diffusion pour suivre la gestion commerciale.

Concernant la gestion des contentieux internes : le système des provisions à entièrement été revu avec l'intégration d'un système automatique des provisions à dire d'expert au jour le jour. Ce qui permet d'avoir une meilleure fiabilité et au cours de l'année de la provision des contentieux. La procédure sur les contentieux a été modifiée en ce sens.
Volonté d'améliorer la procédure des contentieux internes avec un regroupement de la gestion des dossiers au niveau de notre Centre Relation Clientèle permettant une centralisation et une meilleure communication des informations en interne.
La gestion des contentieux internes étant une des portes d'entrée des réclamations et des résiliations, sensibilisation des responsables du service pour une meilleure identification et suivi du traitement dans GLPI non-conformité. Mise en place de cette nouvelle organisation prévue en avril 2023 sur recommandations de la Conformité.
Modification de la procédure sur les réclamations en ce sens.

3) <u>Rédaction de la procédure de Finquietis sur la vérification de facture et sur le recouvrement</u>

Dans le cadre de l'augmentation de l'activité de Finquietis, il a été demandé à la conformité d'organiser, de structurer et de rédiger la procédure sur la vérification des factures à financer et également sur toutes les démarches de relances, d'indemnisation, et de recouvrement des sommes indemnisées.

La conformité a donc structuré cette activité de finquietis en recrutement deux nouvelles personnes, en intégrant ce pôle au service sinistre afin d'uniformiser les process et d'avoir 4 personnes à temps pleins sur les sinistres et sur les dossiers finquietis.

En parallèle, travail sur l'outil informatique, en intégrant les actions de vérifications, de validation des factures ainsi que de recouvrement dans un seul outil, le logiciel du recouvrement/sinistre "Jupiter". Pour une meilleure qualité et sécurité des données, avoir de la traçabilité des démarches.

4) <u>Qualité des données :</u>

Travail de la conformité avec le service informatique sur les données suite à la mise en place du nouveau logiciel de recouvrement "Jupiter".

L'audit de conformité sur les données a concerné les données statistiques du recouvrement avec la demande de sortir les statistiques sous un nouveau format excel et plus sous un ARM en pdf. Suite à cela, le service informatique a travaillé sur les autres statistiques de l'entreprise qui sortent en ARM pour les passer sous un format excel. En cours de recette, les données statistiques sur service crédit. Ces états excel sont classés sous *J:\Etats_Pouey\Excel\Mensuels*

Ce travail a également concerné les données des sinistres avec aussi l'arrivée du nouveau logiciel "Jupiter". La base de données ayant été modifié, il a fallu reconstruire le tableau des sinistres avec des nouveautés pour un meilleur contrôle de la qualité des données. Ces données ont été auditées, le nouveau format du tableau des sinistres est classés *P:\Systèmes d'Information\Extraction Données\Sinistres*

5) <u>Rédactions et révisions de procédures concernant la qualité de PRCG :</u>

La conformité a également travaillé à la rédaction des procédures suivantes :
- Code de conduite
- Comité d'investissement
- Comité des engagements

La conformité a révisé les procédures suivantes sans modification :

- Procédure sur la gestion des risques :
- Procédure sur le dispositif LCB-FT
- Procédure sur la vigilance clientèle LCB-FT
- Procédure conformité
- Procédure actuarielle
- Procédure Comité d'audit
- Procédure sur le système de gouvernance
- Procédure sur la gouvernance de la qualité des données
- Procédure sur la gestion comptable
- PCA PRC technique et gouvernance
- Procédure d'audit interne

6) Autres actions à la marge :

- Suivi des recommandations des audits internes sur GLPI NC
- Gestion avec le service informatique de la qualité des données concernant les garanties "annulées" et les garanties "time2cash"
- Revue et mise en conformité de nos contrats commerciaux
- Validation des nouveaux droits informatiques pour vérifier la cohérence des demandes par rapport aux fonctions
- Autres missions et interventions annexes dans les différents services

F. Fonction Audit interne

a) Description des audits internes réalisées durant l'année 2022, assortie d'une synthèse des constatations et recommandations importantes communiquées à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de P.R.C.G, et toute mesure prise à la suite de ces constatations et recommandations

Durant l'année 2022, l'audit interne a réalisé deux audits pour P.R.C.G et un audit sur le périmètre groupe :

- Audit de la qualité des données
- Audit du comité des investissements

Les audits concernant la prospection et la mise en place des obligations aux fins de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont en cours de finalisation.

D'autre part suite à la mission de contrôle de l'ACPR concernant le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques intervenu cette année, nous avons fait appel, suite à leur recommandation à un cabinet d'expertise afin de réaliser un audit de nos calculs prudentiels.

1. *Audit de la qualité des données*

L'audit de la qualité des données a mis en évidence plusieurs points concernant :
- la formalisation du comité de la qualité des données et le reporting au sein du conseil d'administration des rapports du comité,
- la non exhaustivité du dictionnaire des données, le cheminement de la donnée, les contrôles effectués ainsi que la criticité de la donnée quant à son impact sur le bilan prudentiel,
- la nécessité d'apporter des précisions dans les notices techniques et de compléter les cartographies de flux avec l'ensembles des flux concourant à l'élaboration des différents états,

- Améliorer la formalisation des contrôles de 1er niveau effectués ainsi que renforcer les contrôles de 2nd niveau et documenter les corrections apportés.

La majeure partie des points évoqués ont été corrigés. Un point a été fait au sein du conseil d'administration concernant la qualité des données, un travail de complétude du dictionnaire des données est en cours, le calcul de la criticité est encore à réaliser.

2. *Audit du comité des investissements*

Suite à cet audit, il a été recommandé de mettre à jour les procédures concernant le comité des investissements ainsi que d'établir une politique d'engagement actionnarial ainsi de la politique relative aux risques en matière de durabilité, les comptes-rendus associés et les publications prévues par la législation.

3. *Audit des calculs prudentiels*

Lors de cette mission, il a été recommandé une mise à jour des notes méthodologiques, une automatisation de certains calcul et contrôle de cadrage afin de minimiser les risques inhérents aux procédures manuelles. Des recommandations ont également été émises concernant le calcul des impôts différés et de l'ajustement afin qu'il corresponde aux impôts différés, et des corrections quant aux calculs des SCR défaut, rachat et Primes et réserves. Toutes les recommandations de priorité forte concernant les calculs des SCR et des impôts différés ont été prise en comptes lors de la production des états prudentiels 2022.

b) Description de la politique d'audit interne de P.R.C.G, processus de réexamen de cette politique et de la fréquence de réexamen, et toute modification significative apportée à la politique d'audit interne durant l'année 2022

La politique d'audit interne précise les points suivants :

- Le rôle et les missions de l'audit interne
- L'organisation de l'audit interne
- L'intervention de l'audit interne

Au sein de P.R.C.G l'audit interne est rattaché hiérarchiquement à la direction générale de P.R.C.G et fonctionnellement au conseil d'administration.
La dernière politique d'audit interne a été validé en 2020.

c) Description du plan d'audit de P.R.C.G, y compris les audits internes prévus à l'avenir et la justification de ces futurs audits

Le plan d'audit 2023 est établi pour l'ensemble du groupe (P.R.C.G et Pouey International). Le périmètre définit les audits qui seront menés pour l'ensemble du groupe et ceux qui ne concernent qu'une des entités.

Périmètre	Thème
PRCG	Audit du comité des engagements
Groupe	Audit du processus de réalisation des projets informatique
Groupe	Audit sur le processus de mise à jour des Informations bancaires

Les audits P.R.C.G se concentrent pour l'année 2023 sur le processus de réalisation des projets informatiques, le comité des engagements de PRCG et le processus de mise à jour des données bancaires. Pour cette année 2023, tous les audits entrent dans le périmètre de PRCG que ce soit individuellement ou au niveau du groupe.

d) Evaluation qualitative et quantitative du respect des critères énoncés à l'article 271, paragraphe 2, point a) et b), dans l'hypothèse où les personnes qui exercent la fonction d'audit interne occupent d'autres fonctions clés conformément à l'article 271, paragraphe 2, une Fonction actuariat

Cette hypothèse ne s'applique pas pour la société P.R.C.G, Madame Anne-Laure MAS, responsable de la fonction clé audit interne, n'occupe pas d'autres fonctions clés au sein de la société P.R.C.G

G. Fonction actuarielle :

a) Ensemble des activités conduites par la fonction actuariat durant l'année 2021 dans chacun des domaines de responsabilité, décrivant comment cette fonction contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques de P.R.C.G

La fonction actuarielle a deux champs d'intervention : sur le plan opérationnel et sur le plan de la gouvernance.

Sur le plan opérationnel, la fonction actuarielle est garante du bon respect des principes clés de la tarification et du bon calcul des provisions.
Les provisions réglementaires sont calculées à différentes fréquences :

- Concernant les provisions comptables : mensuelle pour la PREC et la PPNA, annuelle pour la PSAP
- Concernant les provisions en vision Solvabilité 2 : trimestrielle pour le Best Estimate et la Marge de risque

La fonction actuarielle contrôle le respect des méthodes de calcul des provisions.
Concernant la tarification, la fonction actuarielle est à l'origine des tarifs pratiqués. Cependant, depuis la création de P.R.C.G en 1997, les tarifs n'ont évolué qu'une fois (en 2009). La fonction actuarielle intervient en revanche régulièrement pour émettre son avis ou sa recommandation concernant des dérogations tarifaires qui peuvent être de différentes natures : dérogation tarifaire simple (débit de plus ou moins d'unités Pouey que le tarif de base), rabais sur le prix de l'unité Pouey, dérogation sur le montant ou la durée, signature d'une clause de participation bénéficiaire. Ces dérogations sont toujours motivées, conservées dans le dossier commercial du client.

Sur le plan de la gouvernance, la fonction actuarielle présente devant les instances de direction (dirigeants effectifs) et d'administration (Conseil d'Administration) le rapport actuariel, les états prudentiels, et peut émettre divers rapports sur des travaux conduits à la demande des dirigeants effectifs.

Dans le détail, le rapport actuariel est un état des lieux des travaux conduits par le service actuariel durant l'exercice, notamment : les tests réalisés sur la fiabilité des méthodes de provisionnement, les explications concernant tout écart par rapport aux hypothèses réalisées pour la projection de l'activité, la justification des différentes dérogations tarifaires accordées etc…

H. Sous-traitance

a) Si l'entreprise sous-traite des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques : justification de cette sous-traitance et preuve qu'une supervision et des garantie appropriées sont en places

La stratégie de la société P.R.C.G concernant la sous-traitance d'activités est défini dans la politique codifié QGM 008.

Cette politique précise :
- Les modalités de choix du prestataire
- Le contenu de l'accord écrit entre le prestataire de service et P.R.C.G
- L'implication de la gestion des risques et du contrôle interne dans l'activité sous-traité
- Les responsabilités
- La notification à l'ACPR de la sous-traitance
- Le contrôle des activités sous-traités

La société P.R.C.G sous-traite ces activités et fonctions opérationnelles à la société POUEY INTERNATIONAL SA, faisant partie du même groupe (convention de prestation de services entre les deux sociétés évoquées plus haut dans le paragraphe A. Activité)
Cette sous-traitance est justifiée, par la nature même de l'activité de la société P.R.C.G venant garantie les enquêtes réalisées par la société Pouey International SA.

La supervision des activités sous-traitées à POUEY se fait au travers : du contrôle interne inséré au niveau du Groupe, des audits internes et externes appliqué à l'ensemble du Groupe, de la vérification de la conformité.

P.R.C.G sous traite également une partie de sa gestion d'actifs. En effet, en juin 2015, un mandat de gestion délégué a été ouvert chez CM-CIC Asset Management. Ce portefeuille est abondé progressivement et représente une part grandissante sur le total de l'actif.

b) Liste des personnes responsables, chez les prestataires de services en question, des fonctions clés qui leur ont été sous-traités

Aucune des fonctions clés de la société P.R.C.G n'ont été sous-traitées.

III. Profil de risque

A. Informations qualitatives et quantitatives concernant le profil de risque de P.R.C.G

a) Risque de Souscription

P.R.C.G garantie des encours allant de 3 à 300 K€ selon la taille de la contrepartie, son risque de crédit et le besoin du client.

La tarification est établie selon plusieurs critères :

- Le montant de la garantie
- La zone géographique de l'exposition
- La durée de la garantie (4 ou 12 mois)
- Le niveau de risque pris en charge : pour des notes allant de 9 à 11 il s'agit d'un Risque Plus, et au-delà d'un risque normal
- Enfin le montant global de l'engagement de durée doit permettre de couvrir un éventuel l'aléa moral et l'anti-sélection, en particulier portant sur une connaissance par le client d'un sinistre certain.

P.R.C.G a donc la totale maîtrise de son risque, et connait la limite aussi bien en termes de durée que de montant de ces risques.

b) Risque de Marché

P.R.C.G a entrepris une démarche de diversification de ses actifs, aussi bien en termes d'allocation catégorielle, sectorielle, qu'en terme d'expositions.
Une politique d'investissement est définie chaque année par le comité des investissements et validée par le Conseil d'Administration. Celle-ci défini les grands axes d'investissement pour l'année :

Plan d'investissement 2022- *complété en séance*

Allocation cible				
Obligations	Actions	Tréso & Equivalents	Immobilier	Autres
45% minimum	20% maximum	15% maximum	20% maximum	-

Banque	Assurance	Energies	Pétrole	Communications	Distribution	Automobile	Aéronautique	Santé	Construction	Matières premières	High tech/médias	Autres
40% min		Non précisé		Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé

Moins d'un an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans
10%	40%	40%	10%	

Libellé en EURO (€)	Libellé en dollar ($)	Autres monnaies
85% minimum	10% maximum	5% maximum

Mode de gestion-Répartition		
Externe	Interne	Produits structurés
50%	35%	15%

Gestion externe-détail	
Nombre	Objectifs-allocation
Mandat de gestion CIC	

c) Risque de Crédit

Par nature, P.R.C.G est très exposée au risque de crédit, puisque son activité consiste à garantir des clients contre leurs impayés commerciaux. Mais ce risque est déjà pris en compte dans le risque de souscription.

P.R.C.G est également exposé au défaut de ses contreparties bancaires (pour les dépôts à vue) et de ses clients. S'agissant du risque de crédit client, le taux de créances douteuses sur les primes émises est de 2,3 %. P.R.C.G facture d'avance ses primes d'assurance et aucune prestation et couverture ne sont accordées avant paiement de celles-ci. S'agissant du risque de défaut d'une contrepartie bancaire, celle-ci est évaluée comme négligeable par P.R.C.G En effet, les banques où des dépôts sont détenus sont toutes des banques de premier ordre, dont la notation est au moins égale à A.

d) Risque de Liquidité

Le risque de liquidité n'est pas un risque clé pour P.R.C.G qui connait à chaque instant le montant maximum de ses engagements. Un montant minimum de dépôts à vue est conservé pour faire face aux engagements immédiats. En cas d'augmentation de la sinistralité, P.R.C.G dispose de deux mois pour liquider une partie de ses placements qui ne présentent aucun problème de liquidité (obligations, actions.).

e) Risque opérationnel

Comme précisé plus haut les risques opérationnels font l'objet d'une évaluation par l'ensemble des chefs de service dans une démarche de cartographie, qui permet de mettre en avant les risques opérationnels les plus critiques.
Ces risques opérationnels (informatiques, juridiques…) ont fait l'objet d'une évaluation de leur probabilité d'occurrence et de leur impact probable. Chacun de ces risques sont ensuite sujet à des plan d'actions afin d'en diminuer soit la probabilité, soit l'impact.

f) Autres risques importants

Du fait de la taille modeste de son organisation, P.R.C.G a très vite pris la mesure du risque associé aux ressources humaines, et notamment à la perte de compétences liée au départ (en arrêt maladie, à la retraite, à la démission) d'une personnes clés.

Tous les responsables de fonctions clés doivent donc former un suppléant, quelqu'un qui dispose des compétences nécessaires pour prendre la suite en cas d'indisponibilité ou de départ. Des formations externes ont également été dispensées et permettent une mise à jour régulière et une montée en compétence des différentes personnes concernées.

B. Informations concernant l'exposition au risque de P.R.C.G

a) Ensemble des expositions importantes anticipées sur la période de planification de l'activité de l'entreprise, compte tenu de sa stratégie et comment ces expositions seront gérées

A l'actif, la société n'est pas exposée à un risque spécifiquement concentré. Le SCR concentration, mesurant le risque de concentration sur les placements est à un niveau faible et stable depuis 2014.
Au passif, les risques sont extrêmement diversifiés. Les expositions par entité indépendante ou par groupe ne dépassent que très rarement 300K€ et un suivi spécifique de ces encours concentrés est réalisé par le comité des engagements.

b) Lorsque l'entreprise vend ou redonne en garantie une sureté, au sens de l'article 214, du présent règlement, le montant de cette sureté, valorisée conformément à l'article 75 de la Directive 2009/138/CE

Non applicable

c) Lorsque l'entreprise a fourni une sureté, au sens de l'article 214, la nature de la sureté, la nature et la valeur des actifs fournis comme sureté et les passifs réels et éventuels correspondants créés par ce contrat de sureté

Non applicable

d) Des informations sur les clauses et conditions importantes attachées au contrat de sureté

Non applicable

e) Une liste complète des actifs et comment ces actifs ont été investis conformément au principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE

La procédure de sélection des actifs financiers a été détaillée en III-B-b
Les actifs immobiliers sont acquis au prix du marché, dans des lieux de premier ordre.

f) Lorsque l'entreprise a conclu des opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou des accords de mise ou prise en pension au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 82), du règlement (UE) n°575/2013, y compris des swaps de liquidité, des informations sur leurs caractéristiques et leur volume

Non applicable

g) Lorsque l'entreprise vend des rentes variables, des informations sur les garanties complémentaires et la couverture des garanties

Non applicable

C. Informations concernant la nature et le volume du portefeuille de prêt de l'entreprise

L'actif de P.R.C.G n'est composé d'aucun prêt.

D. Concentration des risques

A l'actif, la société n'est pas exposée à un risque spécifiquement concentré. Le SCR concentration, mesurant le risque de concentration sur les placements est à un niveau faible et stable depuis 2014.

E. Atténuation du risque de l'entreprise

a) Informations sur les techniques que l'entreprise utilise actuellement pour atténuer les risques, une description de toute technique d'atténuation du risque importante que l'entreprise envisage d'acheter ou de souscrire sur la période de planification de son activité, compte tenu de sa stratégie et la justification et l'effet de ces techniques d'atténuation du risque

Aucune technique d'atténuation du risque n'est utilisée par P.R.C.G pour les raisons énoncées au I/B.d)

F. Le risque de liquidité

P.R.C.G a placé la plus grande partie de son actif sur le marché : actions et obligations cotées.
De plus, P.R.C.G détient des produits structurés dont la liquidité quasi immédiate est assurée contractuellement par les partenaires vendeurs du produit (services dédiés de grandes banques).
Seule la partie immobilière a une liquidité incertaine.

On peut donc conclure que P.R.C.G n'est pas soumis au risque de liquidité et pourra répondre à un besoin immédiat de trésorerie liquide par la cession de valeurs sur les marchés.

G. Sensibilité aux risques

a) Méthodologie mise en place pour l'évaluation des risques à 3 ans

1. Hypothèses stratégiques et ALM

Le compte de résultat et le bilan prudentiel sont projetés sur les 3 années à venir (2022, 2023 et 2024) en fonction des :

1. Hypothèses stratégiques sur l'évolution de l'activité
2. Hypothèses ALM et marchés sur l'allocation des actifs et l'évolution des marchés financiers

Les hypothèses stratégiques sont regroupées en 5 catégories, déclinables sur les marchés existants et les nouveaux marchés (enquêtes sur une entreprise étrangère ou sur une entreprise d'un secteur d'activité nouveau pour Pouey, pour lesquels le comportement des clients et la sinistralité peuvent être différents).

2. Projection des primes

Pour la projection des primes perçues, des règles identiques à celles utilisée pour le calcul du Best Estimate ont adoptées :

- Calcul contrat par contrat sur la base du stock de contrats non-résiliés en fin d'année
- Fréquence d'émission des primes au réel : annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle.

En revanche, la tacite reconduction, qui était supposée nulle dans le calcul du Best Estimate dans la mesure où P.R.C.G a la possibilité de mettre fin au contrat de manière unilatérale, est ici prise en compte, via une hypothèse sur le taux de résiliation des contrats à échéance.

Il est supposé que chaque année, (1-x %) des contrats arrivant à échéance dans l'année sont reconduits pour une durée d'1 an, tandis que x% des contrats sont résiliés. Pour simuler cette hypothèse, un facteur de (1-x%) est appliqué aux primes des contrats arrivant à échéance dans l'année, et le montant obtenu est projeté sur une année supplémentaire.
De même, un taux d'augmentation des primes en cours est appliqué (même règle que pour le taux de résiliation).
Deux paramètres permettent de projeter les flux de primes des nouveaux clients :

- Le nombre annuel de nouveaux clients
- Le montant de prime annuelle moyen par client

En supposant que l'acquisition des nouveaux clients est linéaire sur l'année et que la fréquence d'émission est mensuelle, il est aisé de projeter les flux de primes mois par mois en multipliant le nombre de nouveaux clients par leur montant moyen de prime annuelle et en divisant le tout par 12.

Un pourcentage des primes émises par les nouveaux clients est supposé être réalisé sur des nouveaux marchés, soit à l'étranger, soit sur des secteurs d'activité moins bien connus de Pouey International. Ce pourcentage de primes se verra appliquer des hypothèses de sinistralité et de comportement client différentes du reste des primes émises.

3. Projection des charges

Les flux de sinistres et de frais sont projetés selon les mêmes règles que celles utilisées pour le calcul du Best Estimate :

- Frais fixes en pourcentage du CA
- Survenance d'un sinistre équiprobable sur les 4 mois d'enquêtes garanties
- Sinistres possibles durant encore 1 an suivant la date de résiliation
- Paramètres de fréquences de sinistres / consommation des UP / taux de saturation identiques pour l'ensemble des contrats (avec ici une distinction marchés actuels / marchés nouveaux)

Le montant de sinistres mensuel est obtenu en multipliant l'encours garanti sur chaque contrat par la fréquence quadri mensuelle des sinistres divisés par 4. L'encours garanti se déduit du montant de prime à l'aide du ratio prime / encours réel, qui lui-même dépend du ratio apparent prime / encours (tarification), du taux de consommation des UP et du taux de saturation de l'encours.
Les contrats reconduits donnent évidemment lieu au remboursement de sinistres et au paiement de frais, selon la logique décrite au paragraphe précédent.
Les flux de sinistres et de charges sont projetés selon la même logique pour les nouveaux clients, avec des hypothèses de sinistralité et de frais distinctes sur la proportion de primes réalisée sur les marchés nouveaux.

4. Projection du Best Estimate

La courbe des taux sans risque utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs est supposée flat sur les 3 années à venir.

Le Best Estimate des provisions pour primes est égal à la somme des flux futurs actualisés au taux sans risque. Les flux futurs à prendre en compte sont uniquement ceux générés par les contrats en vigueur à la date de calcul.

Ainsi, pour chaque année de projection, les flux des nouveaux contrats de l'année (primes et charges) intègrent le calcul du Best Estimate de l'année suivante.
Pour la projection du Best Estimate en fin d'année 1, seule une année de reconduction est prise en compte pour la projection des primes et des sinistres, pour rester cohérent avec la méthodologie de calcul du Best Estimate. De même, 2 années de reconduction sont prises en compte pour le Best Estimate en fin d'année 2, et 3 années de reconduction pour le Best Estimate en fin d'année 3.
Le Best Estimate des provisions pour sinistres à payer est par hypothèse égal à un pourcentage stable du montant de sinistres de l'année.

5. Projection des placements

Les placements sont réalisés selon l'allocation décrite dans les hypothèses.
Pour simplifier, on projette un taux de rendement moyen des placements (l'augmentation ou la diminution du total des placements étant simulé grâce à la projection des primes et des sinistres.

6. Projection du reste du bilan

Les créances clients saines sont par hypothèse égales à un mois de primes (ceci est dû à la facturation à 30 jours).
Les créances clients douteuses sont supposées égales à un pourcentage du montant de primes émises sur l'année.
Les dettes fiscales sont calculées en prenant un taux d'imposition de 33,33% du résultat projeté.

7. Projection du SCR

1.) Risque de marché

Pour chaque type de placement on projette un choc (un taux moyen sur l'ensemble des placements concernés) qui est calculé comme la valeur du sous module de SCR rapporté à la valeur de marché des actifs concerné par ce choc :

- Pour le SCR pour risque de taux, on prend une moyenne, soit 4,0% au 31/12/2022
- Pour le SCR pour risque de spread, on prend un taux moyen qui pourra être défini selon la notation des émetteurs et la durée des placements- Au 31/12/2022 il est de 6,8%
- Pour le SCR pour risque immobilier, le taux est de 25% fixe
- Pour le SCR pour risque action, on prend 39,1% (taux fixe de 39% ou 49% selon le type +/- effet dampener à préciser par l'ACPR), soit la moyenne au 31/12/2022.
- Pour le SCR concentration, le taux est à fin 2022 d'environ 6,0%

2.) Risque de souscription

P.R.C.G est exposé à 2 risques de souscription :

- Le risque de primes et provisionnement
- Le risque catastrophe

Grâce aux projections des primes, la mesure de volume utilisée dans le SCR du risque de prime et provisionnement selon la formule standard est aisément calculée.

De même, en considérant la composante SCR individuelle (2 plus grosses expositions individuelles du portefeuille) comme négligeable par rapport à la composante SCR récession, le SCR catastrophe est égal à 100% des primes émises sur l'année écoulée.

3.) Risque de défaut

Les disponibilités et les comptes à terme constituent des expositions de niveau 1. On peut projeter le montant qui restera en disponibilités bancaires pour les années à venir (en reprenant les hypothèses d'allocation d'actif). On peut aussi considérer que nos partenaires bancaires auront un rating d'A (groupes bancaires de premier ordre). Nous disposons ainsi de données projetées suffisantes pour calculer le SCR défaut1 pour les 3 années à venir.

Les créances clients sont des expositions de niveau 2, projetées de la façon indiquée au paragraphe 4.5. Les chocs qui leurs sont appliqués sont ceux fixés par la formule standard.

4.) Risque opérationnel

A partir du montant de primes et du Best Estimate projetés sur les 3 ans du business plan, on peut simplement calculer le SCR opérationnel selon la formule standard sur ces 3 années.

b) Stress tests sur la robustesse de P.R.C.G face à des scenarios de choc paramétriques sur un horizon de 3 ans

1. *Profil des ventes*

Le stress test sur le profil de vente est appliqué sur les paramètres : « Nb de nouveaux clients » , « Prime moyenne annuelle nouveaux clients .

2. *Comportement des clients*

Le stress test sur le comportement des clients est appliqué sur les paramètres « Taux de consommation des UP » et « Taux de saturation des encours ».

3. *Tarification*

Le stress test sur la tarification est appliqué sur les paramètres « Primes/encours clients existants » et « Primes/encours nouveaux clients ».

4. *Sinistralité*

Le stress test sur la sinistralité est appliqué sur « la fréquence des sinistres » et « le montant »

5. *Taux de frais*

Le stress test sur les taux de frais est appliqué sur « les frais »

6. ALM

La politique d'allocation des actifs a une certaine influence sur le taux de couverture du SCR mais celle-ci est assez limitée.

H. Données quantitatives pour déterminer les dépendances entre les risques couverts par les modules ou sous-modules de risque du capital de solvabilité requis de base

P.R.C.G utilise la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis. Aucun paramètre interne spécifique n'est utilisé. Ainsi, l'agrégation des sous modules et des modules de risques est réalisée en utilisant les matrices de corrélation fournie dans les actes délégués (Règlement délégué n°2015/0035).

IV. Valorisation à des fins de solvabilité

A. Valorisation des Actifs

Dans le cadre du bilan prudentiel prévu par la directive Solvabilité II, les actifs doivent désormais être valorisés au montant auquel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue entre parties informées et consentantes.
Ci-dessous une revue des différents actifs et de leur méthode de valorisation à des fins de solvabilité.

a) Créances

P.R.C.G détient des créances envers ses clients dans la mesure où le délai moyen de règlement des primes émises est de 36 jours.
Seul le montant net des créances est valorisé dans le cadre de Solvabilité, en effet, la provision pour créances douteuses est, elle bien soustraite.

b) Immobilier

P.R.C.G détient en direct deux bien immobilier qui sont à usage propres (bureaux). Ces deux actifs ont fait en 2022 l'objet d'une expertise ou d'une actualisation de l'évaluation par un expert autorisé par l'ACPR :

- le bureau situé au *13 rue du docteur Lancereaux à Paris 08.*
- le bureau situé à *Calle Zurbano, 76 – 28010 Madrid* .

c) Disponibilités

Au 31/12/2022, P.R.C.G dispose de dépôts immédiatement disponibles dans des banques (ou des sociétés de gestion). Aucun problème de valorisation ne se pose concernant ces actifs disponibles immédiatement et sans délai ou préavis.

d) Placements financiers

P.R.C.G détient des placements variés du point de vue de la classe d'actifs sous-jacente, du support utilisé, de la source et du lieu de détention.

Mandat de gestion CM-CIC Gestion :

En juin 2015, un mandat de gestion délégué a été ouvert auprès de CM-CIC Gestion. Ce mandat de gestion a vocation à être pérennisé et à augmenter lors des prochains exercices (comme c'est le cas depuis 2015).

A des fins de solvabilité, P.R.C.G reçoit trimestriellement un reporting transparisé des placements détenus dans le cadre de ce mandat. Ce reporting contient le détail de chaque titre détenu, qu'il s'agisse de titres dits « vifs » (actions ou obligations en direct) ou bien de titres détenus à travers des OPC. CM-CIC Gestion a obtenu la transparisation de la grande majorité des fonds souscrits, à l'exception d'un.
Le reporting est fourni à un format adopté par l'ensemble de la place, le format « Ampère », contenant plus de 130 colonnes pour chaque titre.
En vue de fiabiliser et challenger les valorisations fournies dans ce reporting, des contrôles de cohérence devront être réalisés, ainsi que des tests exhaustifs sur des échantillons en se basant sur les données issues de sites internet publics (type boursorama.com).

Titres détenus en direct :

P.R.C.G gère en direct un portefeuille obligataire, et pourrait être amené un jour à gérer des actions en direct. P.R.C.G se base sur les valorisations fournies par le partenaire bancaire dans les comptes duquel sont détenus ces placements. Chaque mois, une valorisation est transmise par email, par un contact au sein de cet établissement.

Produits structurés :

P.R.C.G a souscrit un certain nombre de produits structurés auprès de ses partenaires bancaires.
Il s'agit de produits structurés autour de composantes de plusieurs types : une partie obligataire portée par un émetteur bien noté (la plupart du temps une grande banque française ou internationale), et une partie optionnelle dont le sous-jacent est soit un risque de crédit (CDS sur un ou plusieurs émetteurs), soit un niveau d'une action ou d'un indice. Ces produits structurés comportent une protection du capital partielle, totale ou exposent à une perte en capital si le sous-jacent présente un événement de crédit (cas du CLN) ou si l'action sous-jacente perd plus d'un certain pourcentage de sa valeur initiale (cas de l'EMTN autocall).

Chaque fin de mois, une valorisation de marché est envoyée par email à P.R.C.G par les partenaires auprès de qui sont détenues ces produits. Cette valorisation est reprise par P.R.C.G dans le cadre de l'évaluation de l'actif en vision prudentielle.

B. Provisions techniques

P.R.C.G commercialise un seul contrat : la convention de cautionnement Serenitas, qui garantit la fiabilité des enquêtes commerciales réalisées par la société Pouey International. Ce contrat est souscrit par le client pour une durée de 1 à 3 ans, tacitement reconductible pour une période d'un an.

a) Projection des flux entrants

Les flux entrants à prendre en compte dans le calcul du Best Estimate sont les primes futures sur les contrats en cours jusqu'à la date de résiliation du contrat. Le montant de prime annuel est fixé au moment de la souscription pour toute la durée du contrat (en général 2 ou 3 ans). Pour chaque contrat, le montant de primes qui sera payé dans le futur est donc connu. Le taux de résiliation et le taux de défaut observés étant très faibles, peuvent être considérés comme négligeables dans le calcul du Best Estimate.

Les primes peuvent être émises annuellement, semestriellement, trimestriellement ou encore mensuellement selon ce qui est spécifié lors de la signature du contrat.
La frontière de chaque contrat dans le cadre du calcul du Best Estimate pour primes est connue car le contrat peut être résilié unilatéralement par l'une des deux parties à une date connue à la signature.

b) Projection des flux sortants

Les flux sortants se décomposent en :

- Frais de gestion et d'administration
- Charge des sinistres

Pour estimer les flux liés aux frais de gestion et d'administration, P.R.C.G prend le montant de frais moyens versé à Pouey, lissé mensuellement. Ce taux de frais/ primes émises est composé principalement de :

- Les charges salariales payées directement par P.R.C.G
- La redevance mensuelle versée par P.R.C.G à Pouey International SA dans le cadre de la convention de prestation de service.

Pour estimer les flux de sinistres liés aux contrats en cours, P.R.C.G pourra s'appuyer sur les indicateurs usuels suivants :

- La fréquence quadri mensuelle des sinistres.
- Le ratio apparent de primes sur encours garantis.
- Le taux de consommation des unités souscrites (Unités Pouey = UP).
- Le taux de saturation des encours garantis.

c) Best Estimate des provisions pour sinistres

P.R.C.G a très peu d'aléa sur ses provisions pour sinistres à payer, du fait du délai très court de déclaration et de remboursement du sinistre (30 jours).

Le Best Estimate des provisions pour sinistres à payer pourra donc être égal à la PSAP comptable calculée en fin d'année, actualisée au taux sans risque à 30 jours.

d) Calcul de la marge pour risque

Dans le cadre de la détermination de la marge pour risque, la méthode sans simplification semble relativement adaptée à notre situation. En effet, nous sommes en mesure de projeter les SCR jusqu'à extinction des engagements d'assurance, soit dans 4 ans au maximum : les contrats les plus récents et ayant une durée de 36 mois sont clôturés le 31/01/2026 au plus tard. Ainsi la dernière garantie pourra courir jusqu'au 31/12/2026 maximum. Il suffit donc de projeter les SCR sur une durée de 4 ans.

C. Autres passifs

a) Valorisation des dettes

Selon les spécifications techniques, les dettes fiscales doivent être valorisées au montant que l'entreprise s'attend à payer.
Or, P.R.C.G fait partie d'un groupe d'intégration fiscale. A ce titre il reverse à sa société mère Pouey International SA sa quote part d'impôt sur les sociétés.

b) Impôts différés passifs

P.R.C.G valorise des impôts différés à son passif dans la mesure où la valeur fiscale des placements est inférieure à leur valeur réelle (de marché). Ainsi, il peut être projeté un bénéfice dans le futur, résultant de la cession de ces placements à des valeurs supérieures aux valeurs déjà comptabilisées (en vision fiscale), conduisant à réaliser une plus-value et donc un bénéfice taxable.

c) Valorisation des dividendes à verser

P.R.C.G est susceptible de payer des dividendes à son actionnaire Pouey International SA. Ce montant prévisionnel est proposé par le Conseil d'Administration et doit donc être fixé avant la date de publication des éléments financiers au superviseur (états ARS notamment).

D. Méthodes de valorisation alternatives

P.R.C.G n'utilise aucune méthode alternative pour la valorisation de ses actifs et de ses passifs.

V. Gestion du Capital

A. Fonds propres

a) Montant et détail de calcul des fonds propres de P.R.C.G en vision Solvabilité II

Unités : K€

Ces derniers atteignent 27 048 K€

b) Evolution des fonds propres à venir

P.R.C.G ne détient d'autres éléments de fonds propres que son capital social, ses réserves et le report à nouveau de ses bénéfices non distribués.

De même P.R.C.G n'envisage aucune diminution de capital, souscription d'action ou aucune autre opération sur le capital que son augmentation par report des bénéfices ou sa diminution par distribution de dividendes.

c) Les plans de l'entreprise concernant la manière de remplacer les éléments des fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10, de la Directive 2009/138/Ce sur la période visée dans ces dispositions

Non applicable.

B. SCR et MCR

a) Les informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis, scindé par module de risque lorsque l'entreprise applique la formule standard, ou par catégorie de risques lorsqu'elle utilise un modèle interne

P.R.C.G a fait le choix de calculer son SCR selon la formule standard. L'utilisation de paramètres spécifiques ou d'un modèle interne, n'a pas semblé pour le moment nécessaire.

Le SCR consolidé final s'établit au 31/12/2022 à **18 531 K€.**
Le taux de couverture du SCR au 31/12/2022 est de 148%.
Le taux de couverture du MCR au 31/12/2022 est de 592 %.

b) L'évolution attendue du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis de l'entreprise sur la période de planification de son activité, compte tenu de sa stratégie d'entreprise

L'ORSA permet une projection des résultats sur un horizon de 3 ans. Ainsi, nous sommes en mesure, avec des hypothèses paramétriques complémentaires d'établir un bilan prévisionnel sur la même période.

C. Non-respect des exigences de capital

En cas de non-respect des exigences de capital (scenario très peu probable compte tenu des données actuelles), plusieurs réponses peuvent s'offrir :
- la non-reconduction d'un certain nombre de contrat
- l'augmentation des tarifs
- le choix de placements sans risques (avec un effet malgré tout relativement faible comme vu plus haut)
- la non-distribution des résultats sous forme de dividendes
- faire appel à des capitaux extérieurs (recapitalisation)

Cependant, P.R.C.G se fixe pour objectif de tendre vers une couverture du SCR supérieure à 150% (avec un seuil d'alerte de 110%). Ainsi, une réponse adaptée et rapide devra être apportée en cas de couverture insuffisante, ce qui devrait permettre de rétablir un niveau satisfaisant dans un délai de 3 ans.

Approbation du Conseil d'Administration **le 28/03/2023**

Le Président du Conseil d'Administration	**Le Directeur Général**
Bertrand LACAMPAGNE	*Pascal MARCHESSEAU*
Bertrand Lacampagne	Pascal MARCHESSEAU
Certified by yousign	Certified by yousign